RÉALISER UN AVENIR DURABLE

MISE À JOUR
HIVER 2021

Une stratégie de développement durable pour le Canada 2019 à 2022

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

Nº de cat. : En4-136/2021-1F-PDF
ISBN : 978-0-660-38030-8
EC8004.004

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Also available in English

Table des matières

Introduction 2
Mesures relatives aux changements climatiques 3
Écologisation du gouvernement 20
Croissance propre 25
Infrastructure moderne et résiliente 33
Énergie propre 37
Côtes et océans sains 42
Lacs et cours d'eau vierges 53
Terres et forêts gérées de façon durable 60
Populations d'espèces sauvages en santé 64
Eau potable 72
Alimentation durable 74
Rapprocher les Canadiens de la nature 79
Collectivités sûres et en santé 83

Introduction

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre. Pour la SFDD 2019 à 2022, le gouvernement s'est engagé à faire des mises à jour continues de la version électronique de la stratégie (la stratégie électronique), accessible à www.fsds-sfdd.ca.

Cette mise à jour de l'hiver 2021 de la SFDD regroupe les mesures que les ministères et organismes ont inclus dans leurs stratégies ministérielles de développement durable de 2020 à 2023. Cette mise à jour montre comment le gouvernement du Canada prend des mesures pour faire avancer les objectifs de la SFDD 2019 à 2022 avec un focus sur les mesures de contributions.

Mesures relatives aux changements climatiques

Mesures de contribution

Utiliser les lois et règlements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Établir et mettre en œuvre des lois et des règlements visant à lutter contre les changements climatiques et à respecter nos engagements - y compris, par exemple :

- la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone en 2019 dans les provinces et les territoires qui le demandent ou qui n'ont pas mis en place de système harmonisé avec la norme fédérale; les recettes directes obtenues par le système fédéral seront remises à la province ou au territoire d'origine :
  - pour les provinces et les territoires qui ont demandé le système fédéral, les recettes seront remises directement aux gouvernements des provinces et des territoires en question;
  - pour les administrations dont le système n'est pas conforme à la norme fédérale de réduction de la pollution par le carbone, les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat remettront le gros des recettes directes obtenues des frais d'essence aux personnes et aux familles par l'entremise de leurs déclarations de revenus personnels; les recettes restantes seront utilisées pour appuyer les secteurs particulièrement touchés de ces provinces et territoires;
- la mise en œuvre des modifications aux règlements en vue d'accélérer la mise hors service des centrales au charbon d'ici 2030;
- la mise en œuvre des nouvelles normes de rendement qui imposeront des limites d'émissions sur la production d'électricité alimentée au gaz naturel;
- la mise en œuvre des règlements visant à réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier par 40 à 45 % d'ici 2025;
- la mise en œuvre de la nouvelle version du *Règlement sur l'efficacité énergétique* afin de retirer du marché les produits consommateurs d'énergie ayant les plus bas rendements écoénergétiques;
- une norme sur les combustibles propres visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en accroissant l'utilisation de combustibles et de technologies à plus faible teneur en carbone.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Mettre à jour et publier le Code national de l'énergie pour les bâtiments afin d'aider le Canada à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments en collaboration avec Ressources naturelles Canada et par l'entremise de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Environnement et Changement climatique Canada

- Prendre des mesures réglementaires sur les émissions du secteur des transports dont les suivantes:
  - resserrer la réglementation afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds construits après 2018;
  - mettre en œuvre un règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs;

    - finaliser et publier l’évaluation de mi-parcours du Canada sur les normes pour les années de modèle de 2022 à 2025 en vertu de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers.

- Continuer de mettre en œuvre des règlements visant à réduire progressivement la consommation d’hydrofluorocarbures, conformément à l’amendement de Kigali au Protocole de Montréal, et à interdire l’importation et l’exportation de certains produits qui contiennent ou sont conçus pour contenir des hydrofluorocarbures.

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie, en :
    - publiant un rapport d’étape sur les engagements de la Stratégie;
    - poursuivant ses efforts sur les scènes nationales et internationales afin de réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie.

- Continuer de prendre des mesures pour lutter contre la pollution par le carbone, notamment par la mise en œuvre d’une tarification pancanadienne sur la pollution au carbone en travaillant avec les provinces et les territoires.

- Agir dans le dossier des émissions provenant de la production d’électricité à partir du charbon, notamment en :
    - prenant des mesures pour accélérer l’élimination graduelle des centrales électriques classiques alimentées au charbon et proposer une réglementation visant à réduire les émissions de méthane des secteurs pétroliers et gaziers;
    - mettant en œuvre des modifications aux règlements en vue d'accélérer la mise hors service des centrales au charbon d'ici 2030;
    - mettant en œuvre des nouvelles normes de rendement qui imposeront des limites d'émissions sur la production d'électricité alimentée au gaz naturel.

- Prendre des mesures pour réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier en :
    - continuant de mettre en œuvre des règlements réduisant les rejets de méthane et de certains composés organiques volatils provenant du secteur pétrolier et gazier en amont, dans l’objectif de réduire les émissions de méthane;
    - apportant des modifications à la réglementation sur la production d’électricité à partir du charbon, ce qui fera diminuer les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu’avec la réglementation sur la production d’électricité à partir du gaz naturel;
    - mettant en œuvre des nouvelles normes de rendement qui imposeront des limites d'émissions sur la production d'électricité alimentée à partir du gaz naturel;
    - mettant en œuvre des règlements visant à réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier par 40 à 45 % d'ici 2025.

- Développer une norme sur les combustibles propres visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en accroissant l'utilisation de combustibles à plus faible teneur en carbone et en des technologies alternatives.

- Publier le projet de règlement sur les combustibles fossiles liquides en 2020 et compte le faire entrer en vigueur en 2022, puis il publier le projet de règlement sur les combustibles fossiles gazeux et solides en 2023.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Intégrer, lorsqu'applicable, des programmes spécifiques à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats et acheter des crédits carbones pour compenser les émissions résiduelles de gaz à effet de serre.

Transports Canada

- S'attaquer, dans le cadre de l'Initiative de réglementation du secteur de l'aviation, aux émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation en soutenant l'élaboration, par l'Organisation de l'aviation civile internationale, de nouvelles normes et pratiques recommandées internationales et en élaborant et en mettant en œuvre de nouvelles normes nationales.

- Le Canada mettra en place la norme d'émissions de dioxyde de carbone pour les avions, qui vise les émissions nationales et internationales, et il participera au Programme de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale, qui vise uniquement les émissions internationales.

- Dans le cadre de l'Initiative de réglementation du secteur maritime, réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques du transport maritime, en travaillant avec l'Organisation maritime internationale à l'élaboration de nouvelles normes et pratiques recommandées internationales pour les navires, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux règlements canadiens.

- Dans le cadre de l'initiative de soutien de la réglementation des émissions de gaz à effet de serre générées par les véhicules, soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des règlements sur les émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules légers et les véhicules lourds d'Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999).

- Mener des recherches afin de générer les preuves techniques nécessaires pour soutenir les approches législatives et réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et pour promouvoir l'adoption de technologies propres dans plusieurs modes de transport, notamment par l'entremise du programme :
    - éTV. Soutenir des projets dans le cadre du programme écoTECHNOLOGIE pour les véhicules afin de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre du secteur routier en testant des technologies de pointe et des pratiques novatrices pour éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

Offrir du soutien et du financement pour la résilience climatique

Offrir du financement aux Premières Nations, aux collectivités Inuits et à la Nation Métis afin de développer :

- des stratégies d'adaptation et de lutte contre les risques liés aux changements climatiques par l'entremise du Programme : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations;
- des données communautaires relatives aux changements climatiques, par l'entremise du Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones;

- des plans d'adaptation relative à la santé aux échelles communautaire et régionale, par l'entremise du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé.

Appuyer des projets d'adaptation dans divers secteurs afin d'améliorer la formation, de renforcer les capacités, de soutenir l'évaluation et de promouvoir l'échange de renseignements, notamment en mettant l'accent sur l'infrastructure des transports du Nord.

Mesures ministérielles

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
  - collaborer avec des organismes partenaires et des spécialistes pour élaborer et utiliser systématiquement des outils, des approches et des politiques pour mieux comprendre et soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tous les lieux patrimoniaux protégés de l'Agence;
  - administrer des programmes de financement internes pour soutenir les efforts de conservation et de restauration, de planification de la conservation, de protection des biens et d'adaptation qui visent à assurer la résilience des lieux patrimoniaux protégés aux changements climatiques;
  - obtienir des fonds pour les dépenses de capital pour soutenir la stratégie de conservation de l'Agence pour les ressources patrimoniales culturelles, et les efforts de restructuration du capital et de remplacement des biens bâtis et de l'infrastructure afin d'assurer la résilience des lieux patrimoniaux protégés aux changements climatiques.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Fournir du financement aux collectivités des Premières Nations afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques, d'élaborer des plans d'adaptation et de dessiner des cartes des zones inondables.

- Fournir des fonds aux collectivités nordiques et autochtones pour évaluer les risques liés aux changements climatiques, élaborer des plans d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

- Fournir des fonds pour aider les peuples autochtones à surveiller les changements climatiques et environnementaux dans leurs collectivités/terres traditionnelles.

Ressources naturelles Canada

- Renforcer les capacités pour la prise de décision en matière de résilience climatique.

- Accroître la mise à profit et l'utilisation des outils et des renseignements associés à l'atténuation des changements climatiques, à la résilience et à l'adaptation par les décideurs.

Santé Canada

- Fournir un financement pour soutenir le secteur de la santé dans sa préparation et son adaptation aux répercussions du changement climatique.

Services aux Autochtones Canada

- Fournir du financement direct, par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, pour appuyer les collectivités, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organismes autochtones des Premières Nations.

  Le Fonds d'infrastructure des Premières Nations appuie les collectivités des Premières Nations dans leurs efforts visant à disposer d'infrastructures fiables et durables en fournissant du financement pour planifier, concevoir, construire et acquérir des biens et des installations d'infrastructure communautaire. Cela comporte la réalisation de projets d'atténuation structurelle, qui réduiront les répercussions de désastres naturels sur les collectivités des Premières Nations (p. ex., construction de digues).

- Rendre le financement accessible aux collectivités des Premières Nations par l'entremise du Programme d'aide à la gestion des urgences afin de soutenir les activités de protection civile, y compris l'élaboration d'évaluation de risques, le programme Intelli-feu dans les réserves, les études de lutte contre les inondations et la préparation, la mise à jour et la mise en œuvre de plans de gestion des situations d'urgence.

- Les collectivités autochtones prennent des mesures pour réduire les effets des changements climatiques sur la santé.

  Fournir des fonds aux projets initiés par la collectivité destinés aux collectivités des Premières Nations au sud du 60e parallèle et aux collectivités inuites et des Premières Nations. Le financement appuiera l'élaboration de plans et de mesures d'adaptation qui préciseront et classeront les répercussions des changements climatiques sur la santé par ordre de priorité.

Transports Canada

- Soutenir, par l'intermédiaire de l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord, la recherche, le développement et l'essai de technologies d'adaptation innovantes, ainsi que les efforts de renforcement des capacités (par exemple, par des activités de sensibilisation et de mobilisation en matière d'adaptation), dans le but d'accroître la capacité d'adapter les infrastructures et les activités des transports nordiques existantes et futures aux changements climatiques.

- Poursuivre le déploiement du Fonds national des corridors commerciaux, qui investit 2,3 milliards de dollars pour renforcer la résilience et l'efficacité du réseau des transports.

Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques

Travailler en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, de même qu'avec les entreprises, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts, les Canadiens et les intervenants pour atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques. En voici quelques exemples :

- collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que la tarification de la pollution par le carbone s'applique à un vaste éventail de sources d'émissions partout au Canada et que la rigueur augmente au fil du temps;
- continuer de collaborer avec les intervenants du secteur des transports pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes volontaires, comme le Protocole d'entente avec l'Association des chemins de fer du Canada en vue de réduire les émissions des locomotives et le Plan d'action du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation;

- dialoguer et collaborer avec les peuples autochtones concernant les politiques, les programmes et d'autres priorités, notamment par l'entremise de rencontres bilatérales fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation Métis;
- appuyer les provinces et les territoires dans la mise en œuvre de mesures visant à protéger les Canadiens des événements de chaleur, comme le Système de réponse aux alertes de chaleur;
- travailler en collaboration avec les partenaires et les intervenants pour se préparer aux maladies infectieuses liées au climat et protéger les Canadiens contre celles-ci par l'entremise du Fonds du programme de maladie infectieuse et de changements climatiques;
- continuer à renforcer la résilience et comprendre les risques pour les régions côtières vulnérables;
- aider les étudiants, les jeunes, les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises à accroître la sensibilisation aux changements climatiques par l'entremise du Fonds d'action pour le climat;
- organiser la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques, un forum national qui regroupe de multiples intervenants et aborde les priorités communes pour faire progresser l'adaptation et renforcer la résilience aux changements climatiques dans l'ensemble du Canada;
- collaborer avec les provinces par l'entremise du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation pour aider à renforcer la capacité des décideurs canadiens de prendre des mesures d'adaptation;
- travailler avec les provinces et les territoires qui ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour les aider à respecter leurs engagements en matière de leadership dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris ceux qui sont soulignés dans le Cadre, par l'entremise du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone;
- appuyer le nouvel institut indépendant de collaboration pancanadienne d'experts axé sur la croissance propre et les changements climatiques pour produire, communiquer et obtenir des renseignements fiables, des conseils stratégiques et des pratiques exemplaires pour les Canadiens, les gouvernements et les intervenants;
- établir le Conseil consultatif en matière de lutte contre les changements climatiques, qui aidera à déterminer d'autres possibilités de réduction de la pollution par le carbone des secteurs des transports et du bâtiment, en se fondant sur les engagements que le Canada a pris dans le plan national sur le climat, d'une manière qui crée des possibilités pour les entreprises et les travailleurs et met à profit des finances durables.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, de même qu'avec les entreprises, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts, les Canadiens et les intervenants pour atteindre les objectifs d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de changements climatiques, notamment en :
    - dialoguant et collaborant avec les peuples autochtones concernant les politiques, les programmes et d'autres priorités, notamment par des rencontres bilatérales fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation Métis;
    - collaborant avec des partenaires, y compris des organisations internationales, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports;

- appuyant l'Institut canadien pour les choix climatiques, un organisme à but non lucratif indépendant axé sur la croissance propre et les changements climatiques pour produire, communiquer et obtenir des renseignements fiables, des conseils stratégiques et des pratiques exemplaires pour les Canadiens, les gouvernements et les intervenants;
- appuyant, par l'entremise du Fonds d'incitation à l'action pour le climat, les projets entrepris et les mesures adoptées par les petites et moyennes entreprises, les universités, les écoles et les hôpitaux et les organismes sans but lucratif;
- travaillant avec des partenaires pour mettre en œuvre des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'entremise du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- dirigeant les efforts pangouvernementaux visant à élaborer un plan pour atteindre un avenir prospère avec zéro émission nette d'ici 2050 et établir des jalons quinquennaux, juridiquement contraignants, pour la réduction des émissions.

- Faire participer les partenaires, en particulier le secteur privé canadien, à des projets qui font progresser le rôle des technologies propres dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques et/ou de gaz à effet de serre, notamment en :
    - collaborant avec les provinces et les territoires pour améliorer les données sur les émissions des administrations canadiennes;
    - élargissant sa collecte de données avec les données provinciales et territoriales. Cela alimentera l'Inventaire national des gaz à effet de serre;
    - collaborant avec les provinces et les territoires pour s'assurer que la tarification de la pollution par le carbone s'applique à un vaste éventail de sources d'émissions partout au Canada et que la rigueur augmente au fil du temps.

- Collaborer avec les provinces et les territoires pour publier le rapport annuel sur les progrès réalisés et le rapport annuel de synthèse sur la mise en œuvre du Cadre pancanadien

- Aider les étudiants, les jeunes, les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises à accroître la sensibilisation aux changements climatiques par l'entremise :
    - du Fonds d'action pour le climat;
    - du Fonds d'incitation à l'action pour le climat.

- Assurer la coordination des politiques sur les changements climatiques, y compris mobiliser les provinces et territoires, les peuples autochtones et les partenaires fédéraux à l'égard des enjeux liés aux changements climatiques et du soutien de la gouvernance interministérielle du Cadre pancanadien. Cela consiste à travailler avec les provinces et les territoires qui ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour les aider à respecter leurs engagements en matière de leadership dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris ceux qui sont soulignés dans le Cadre, par l'entremise du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.

- Mettre en œuvre le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour appuyer les projets qui visent à atténuer les changements climatiques et la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Cela comprend:
    - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone - le Fonds de leadership (jusqu'à 1,4 milliard de dollars) pour des ententes de financement bilatérales avec les provinces et les territoires afin de les aider à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
    - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone – le Fonds du défi (environ 500 millions de dollars) pour le volet des champions fournit du

financement aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux collectivités et aux organismes autochtones, aux entreprises et aux organisations sans but lucratif; ainsi que le volet des partenariats pour les collectivités et organismes autochtones, les petites et moyennes entreprises, les organisations sans but lucratif et les petites municipalités.

- Continuer de préparer le terrain afin que les cibles de ventes de véhicules légers zéro émission atteignent 10 % au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Ce travail sera accompli en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Transports Canada.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Codiriger avec Transports Canada l'approche du Canada visant à accroître l'adoption des véhicules à zéro émission. Le budget de 2019 a fait des investissements importants pour les mesures incitatives à l'achat, les infrastructures de recharge, et pour poursuivre les objectifs volontaires de vente de véhicules à zéro émission avec les constructeurs automobiles.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Collaborer avec des firmes de services professionnels spécialisés en changements climatiques.

- Collaborer avec des universités et des groupements de recherche (ex. Ouranos, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Ingénierie Durable et Écoconception de L'Université de Sherbrooke, le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services de l'École Polytechnique de Montréal, Conseil national de recherches du Canada, Université Harvard, Université McGill, École Polytechnique de Montréal).

- Collaborer avec des donneurs d'ouvrages et gestionnaires d'actifs municipaux, provinciaux et fédéraux (ex. ministère des transports du Québec, Société de transport de Montréal, Administration portuaire de Montréal, TransLink, Metrolinx, ViaRail Canada, Transports Canada).

Pêches et Océans Canada

- Recueillir des données océaniques (température et salinité) grâce au réseau canadien de flotteurs Argo et faire progresser la réalisation des engagements pris pendant la présidence canadienne du G7 en 2018, notamment en consacrant jusqu'à 5,6 millions de dollars au soutien du réseau Argo.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Soutenir le renforcement des capacités et l'engagement et appuyer les tables du Cadre pancanadien bilatéral fondé sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse.

Ressources naturelles Canada

- Contribuer à l'avancement des initiatives de recherche, de développement et de démonstration sur la croissance propre et l'innovation énergétique au sein des secteurs des ressources naturelles et des autres secteurs, plus particulièrement dans les domaines de l'environnement bâti, de l'industrie, des transports et de l'électricité.

Santé Canada

- Accroître les connaissances, la capacité et les outils pour soutenir les mesures d'adaptation fondées sur des données probantes visant à protéger la santé contre la chaleur extrême en raison du changement climatique.

Services aux Autochtones Canada

- Participer et collaborer avec les peuples autochtones sur des politiques, des programmes et d'autres priorités, y compris par l'entremise du Centre d'expertise autochtone pour l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs.

Transports Canada

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation par l'entremise du Plan d'action du Canada. Ce plan volontaire recense les principales initiatives déjà en place ou dans les cartons pour réduire les gaz à effet de serre, et il propose une cible de rendement énergétique. Le Plan d'action devrait être renouvelé d'ici 2021.

- Dans le cadre du Programme de définition des exigences sur la remise en état des véhicules lourds en service, collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et l'industrie afin d'explorer les écueils et les obstacles à l'installation de dispositifs d'économie de carburant sur les véhicules lourds, en éclairant l'élaboration de futures stratégies visant à réduire les gaz à effet de serre de ce secteur.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur ferroviaire en renforçant la collaboration avec l'Association des chemins de fer du Canada.

- Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les véhicules zéro émission afin d'accélérer l'adoption des véhicules zéro émission au Canada.

  Environnement et Changement climatique Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Ressources naturelles Canada sont également membres de ce groupe de travail.

Jouer un rôle de chef de file dans les accords et initiatives internationaux en matière de changements climatiques

Continuer de manifester un engagement ferme envers le leadership international en matière de croissance propre et de changement climatique, notamment en:

- respectant l'engagement de 2015 visant à consacrer 2,65 milliards de dollars au financement de la lutte contre les changements climatiques entre 2016 et 2021 afin de soutenir la transition des pays en développement vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques;
- continuant de stimuler l'élan mondial afin de déterminer et de réduire les subventions inefficaces aux combustibles fossiles par l'entremise du processus du G20, notamment en faisant l'objet d'un examen par les pairs en partenariat avec l'Argentine;
- promouvant la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, cofondée par le Canada et le Royaume-Uni;
- mettant en œuvre les recommandations du Groupe d'experts sur le carbone noir et le méthane du Conseil de l'Arctique afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif collectif concernant le carbone noir;

- se joignant au Mexique, au Chili, à la Colombie, au Costa Rica et à 2 États américains pour établir la Déclaration sur la tarification du carbone dans les Amériques, qui vise à renforcer la collaboration relative à la tarification du carbone;
- mettant en œuvre le Cadre Sendai pour la réduction des risques en cas de catastrophe pour bâtir un Canada plus sécuritaire et résilient;
- continuant de collaborer avec des partenaires de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale pour assurer la prise de mesures continues par rapport aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- favorisant des dispositions permanentes sur les changements climatiques dans les accords de libre-échange du Canada.

Mesures ministérielles

Affaires mondiales Canada

- Travailler avec Environnement et Changement climatique Canada pour jouer un rôle de chef de file et fournir des conseils stratégiques et juridiques afin de soutenir la négociation et la mise en œuvre d'accords environnementaux internationaux et d'initiatives sur les changements climatiques, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris.
- Tenir la promesse du Canada de fournir 2,65 milliards de dollars en financement de la lutte contre les changements climatiques pour soutenir la transition des pays en développement vers des économies à faibles émissions de carbone et résistantes au climat, conformément aux priorités de la Politique d'aide internationale féministe du Canada.

Environnement et Changement climatique Canada

- Continuer de manifester un engagement ferme envers le leadership international en matière de croissance propre et de changements climatiques, notamment en :
    - dirigeant la participation du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le but de renforcer les efforts mondiaux pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris;
    - continuant de promouvoir des mesures climatiques inclusives et ambitieuses sur la scène internationale. Il s'agira entre autres de veiller à ce que les peuples autochtones participent à l'élaboration de politiques internationales relatives au climat, et de promouvoir l'égalité entre les sexes et le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques aux quatre coins de la planète. Le Canada continuera également de veiller d'arrache-pied à ce que les mécanismes des marchés internationaux soient encadrés par un solide ensemble de règles et fonctionnent avec intégrité dans le respect de l'environnement;
    - dirigeant la participation du Canada au Protocole de Montréal, tout en favorisant la ratification et la mise en œuvre mondiale de l'Amendement de Kigali sur l'élimination progressive des hydrofluorocarbures;
    - faisant la promotion des objectifs climatiques et environnementaux du Canada dans les accords commerciaux régionaux et les forums internationaux comme le G7, le G20, l'Organisation de coopération et de développement économique, la Francophonie, le Commonwealth, l'Organisation météorologique mondiale et d'autres réunions ministérielles;
    - dirigeant la participation du Canada en tant que pays rassembleur de la Global Commission on Adaptation, qui s'étend de 2018 à 2021 et en assurant le leadership du suivi des solutions climatiques axées sur la nature pendant l'Année d'action de la Global Commission on Adaptation (2020).

- Respecter l'engagement de 2015 visant à consacrer 2,65 milliards de dollars au financement de la lutte contre les changements climatiques entre 2016 et 2021 afin de soutenir la transition des pays en développement vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques, notamment en :
    - poursuivant la collaboration avec Affaires mondiales Canada, par l'entremise de mécanisme financiers multilatéraux comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial;
    - en finançant les secteurs comme les technologies propres et l'énergie renouvelable, la gestion des forêts et de l'agriculture adaptée au climat, et l'assurance contre les risques et le renforcement des capacités. Une attention particulière sera portée aux pays en voie de développement les plus pauvres et les plus vulnérables. Le financement de la lutte contre les changements climatiques par le Canada cadre avec sa politique d'aide internationale féministe qui promeut l'égalité entre les sexes et favorise l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles;
    - appuyant les solutions axées sur la nature pour obtenir de multiples avantages environnementaux en luttant ensemble contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

- Continuer de stimuler l'élan mondial visant à cerner et à réduire les subventions inefficaces aux combustibles fossiles dans le cadre du processus du G20, notamment en travaillant avec Finances Canada pour que le Canada fasse l'objet d'un examen par les pairs en partenariat avec l'Argentine.

- Faire progresser les priorités et les engagements liés aux changements climatiques avec les États-Unis et fournir de l'expertise et faire progresser les priorités du Canada en matière d'environnement, de changements climatiques et de technologies propres par des partenariats bilatéraux avec le Mexique, le Chili, la Chine et l'Union européenne.

- Chercher à inclure dans les accords de libre-échange du Canada des dispositions qui appuient le rôle de chef de file du Canada dans la lutte contre les changements climatiques.

- Promouvoir la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, cofondée par le Canada et le Royaume-Uni.

- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts sur le carbone noir et le méthane du Conseil de l'Arctique afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif collectif concernant le carbone noir, notamment en :
    - fournissant de l'expertise, du leadership et des contributions financières relativement au climat, y compris pour la réduction des polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, par des partenariats clés, comme ceux avec la Coalition pour le climat et l'air pur, le Conseil de l'Arctique, l'Initiative mondiale sur le méthane, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Banque mondiale, l'Organisation maritime internationale;
    - mettant à jour et publiant des inventaires complets des émissions de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre et de carbone noir, conformément aux échéanciers établis pour répondre aux besoins nationaux et aux engagements internationaux;
    - poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie incluant la publication d'un rapport d'étape sur les engagements de la Stratégie.

Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques
Continuer de suivre les émissions de gaz à effet de serre du Canada, de recueillir les données sur les émissions, de fournir des renseignements pour appuyer l'élaboration de politiques et d'aider les Canadiens à prendre des décisions relatives au climat. En voici quelques exemples : • soutenir le nouveau Centre canadien des services climatiques, un élément important du Cadre pancanadien et la source officielle de renseignements climatiques fiables, de données et d'outils, de formation et de soutien aux utilisateurs pour renforcer la résilience climatique partout au Canada; • collaborer avec des experts en la matière à l'élaboration du rapport « Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir », la prochaine évaluation nationale de la façon dont le climat du Canada évolue, des répercussions de ces changements sur nos collectivités, notre environnement et notre économie ainsi que de la façon dont nous nous adaptons; • mener des recherches scientifiques, des activités de modélisation et des analyses afin d'accroître les connaissances sur les changements climatiques et leurs répercussions, y compris la surveillance accrue des effets qu'ont les changements climatiques sur la santé; • collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux pour faire progresser les projets de recherche afin de mieux comprendre les effets de la chaleur sur la santé humaine, dans l'optique d'éclairer les évaluations des risques, les communications et les mesures d'adaptation; • traduire l'information scientifique et les connaissances autochtones en actions; • préparer le Rapport d'inventaire national annuel sur les sources et puits de gaz à effet de serre au Canada et le présenter à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Mesures ministérielles

Agence de la santé publique du Canada

- Contribuer à la mise en œuvre du pilier « Adaptation » du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en élaborant et en faisant progresser le programme sur les Maladies infectieuses et les changements climatiques, lequel comprend un fonds de subventions et de contributions, visant à préparer les Canadiens aux maladies infectieuses liées à la variabilité climatique, qu'elles soient zoonotiques (maladies transmissibles des animaux et des insectes aux humains), d'origine alimentaire ou hydrique, et à assurer leur protection face à ces maladies.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Continuer jusqu'au 31 mars 2021 de financer le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, pour des projets menant des recherches et accroissant les connaissances sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans quatre secteurs prioritaires clés : les systèmes d'élevage du bétail, les systèmes de culture, l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture et l'agroforesterie.

- Mener des recherches ciblées pour accroître les connaissances sur les changements climatiques en agriculture.

Environnement et Changement climatique Canada

- Continuer de suivre les émissions de gaz à effet de serre du Canada, de recueillir les données sur les émissions, de fournir des renseignements pour appuyer l'élaboration de politiques et d'aider les Canadiens à prendre des décisions relatives au climat, notamment en :
    - veillant à l'accès du public à l'information et aux résultats de recherche concernant le développement durable et la gouvernance environnementale; et
    - fournissant une analyse économique clé afin d'évaluer les impacts différentiels des propositions réglementaires qui luttent contre les changements climatiques et réduisent les émissions de gaz à effet de serre, et qui atteignent les cibles nationales de réduction des émissions.

- Soutenir le nouveau Centre canadien des services climatiques et en poursuivre le déploiement, celui-ci étant un élément important du Cadre pancanadien et la source officielle de renseignements climatiques fiables, de données climatiques et d'outils, de formation et de soutien aux utilisateurs pour renforcer la résilience climatique partout au Canada.

- Mener des études ciblées en sciences et en ingénierie pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre selon la technologie, le type d'équipement, le carburant et les conditions d'exploitation, notamment en :
    - tenant à jour des inventaires exhaustifs des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques qui sont à jour, informatifs et utiles à toutes les administrations canadiennes;
    - effectuant des recherches et des analyses sur le climat pour établir des données et des scénarios sur le climat, qui éclaireront les mesures d'atténuation et la planification efficace de l'adaptation et qui favoriseront la participation active au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

- Mener des activités de science, de modélisation et de surveillance à long terme des gaz à effet de serre atmosphériques afin de comprendre les sources et les puits et d'appuyer les lois nationales et les engagements internationaux.

- Préparer le Rapport d'inventaire national annuel sur les sources et puits de gaz à effet de serre au Canada et le présenter à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- Appuyer une approche pangouvernementale coordonnée et stratégique en matière d'adaptation et de résilience climatique

  Note : Le Centre canadien des services climatiques fournira un soutien technique pour la résilience climatique.

Infrastructure Canada

- Initiative de recherche et d'acquisition de connaissances :
    - Soutenir des projets de recherche, de diffusion des connaissances, de collaborations et de partenariats visant à approfondir la définition des besoins en infrastructure, les enjeux et les occasions qui concernent les Canadiens
    - Améliorer la base de données probantes et renforcer les connaissances sur les infrastructures et les contributions des communautés à l'élaboration de politiques rigoureuses associées à des prises de décisions stratégiques qui favorisent une croissance économique à long terme, une économie verte et à faibles émissions de carbone et des collectivités inclusives.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Continuer à financer et à soutenir les organismes tiers de science et de recherche au Canada qui travaillent sur les changements climatiques, notamment sur la résilience, l'atténuation et les efforts d'adaptation (les organismes comprennent Génome Canada et l'Institut canadien de recherches avancées).

- Continuer à financer les organismes scientifiques et de recherche tiers au Canada, tels que la Fondation canadienne pour l'innovation, qui travaillent sur le changement climatique et la durabilité environnementale.

Pêches et Océans Canada

- Effectuer des recherches scientifiques, des modélisations et des analyses pour enrichir les connaissances sur les changements climatiques et leurs répercussions.

- Recueillir des données à l'aide des activités ministérielles de surveillance de la chimie des océans.

Ressources naturelles Canada

- Améliorer l'appui logistique offert aux projets de recherche scientifique menés dans l'Arctique canadien grâce au Programme du plateau continental polaire.

- Soutenir la mise au point de technologies visant à réduire la consommation d'énergie et la dépendance au diesel dans le cadre des activités d'extraction et de concentration de minerais.

- Mettre au point des ensembles de données regroupant des indicateurs environnementaux nationaux et régionaux à partir de données d'observation de la Terre.

- Fournir un accès aux données et aux renseignements scientifiques aux organismes canadiens et aux pays circumpolaires pour faciliter la prise de mesures face à l'évolution de l'Arctique.

- Fournir un accès à des données géospatiales faisant autorité, et en assurer l'archivage et la diffusion, afin de soutenir la prise de mesures et de décisions relativement aux changements climatiques.

Santé Canada

- Mener des recherches et des analyses sur le changement climatique et sur la santé en collaboration avec une large gamme de partenaires, et diffuser l'information concernant les risques du changement climatique sur la santé aux Canadiens et au système de santé.

Soutenir les entreprises et les Canadiens à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Continuer d'appuyer les collectivités, les entreprises et les intervenants canadiens dans la réduction des émissions et l'accroissement de la résilience, y compris par l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les mesures englobent ce qui suit :

- établir et mettre à jour les normes pour les émissions des véhicules et accroître l'efficacité des véhicules et des systèmes de transports grâce à des solutions technologiques et autres;
- élaborer et mettre en œuvre des feuilles de route technologiques pour les produits de chauffage à haute efficacité au Canada avec les provinces, les territoires, le milieu universitaire et les intervenants du secteur privé;
- soutenir la transition vers des types de transports à faibles émissions, y compris par des investissements dans l'infrastructure et par des mesures fiscales;
- appuyer la prise de décisions grâce à des outils d'analyse comparative et à des certifications et à des étiquettes d'efficacité énergétique pour le matériel, les appareils, les installations industrielles et les bâtiments;
- en œuvre les volets des champions (450 millions de dollars) et des partenariats (50 millions de dollars) du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone qui peuvent aider les entreprises à réduire les émissions de gaz à effet de serre et stimuler la croissance d'une économie propre.

Mesures ministérielles

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Travailler avec les provinces et les territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels pour encourager tous les aspects du secteur à adopter des pratiques agricoles durables et des pratiques de gestion bénéfiques au double niveau des exploitations et des régions, avec accent central sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les effets des changements climatiques.

Environnement et Changement climatique Canada

- Mettre en œuvre les volets des champions (environ 450 millions de dollars) et des partenariats (50 millions de dollars) du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone qui peuvent aider les entreprises à réduire les émissions de gaz à effet de serre et stimuler la croissance d'une économie propre.

- Mettre en œuvre le Fonds d'incitation à l'action pour le climat afin d'appuyer les projets et les mesures visant à réduire la consommation d'énergie, à économiser de l'argent et à réduire la pollution par le carbone. Par exemple, le Volet : Projets de petites et moyennes entreprises, et le Volet : Réaménagement municipalités, universités, écoles, hôpitaux aident les demandeurs admissibles à entreprendre des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Finances Canada

- Diriger les redevances sur les combustibles du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone en vigueur dans les provinces et les territoires qui en ont fait la demande, ainsi que dans les provinces et les territoires qui n'ont pas de système de tarification de la pollution par le carbone en place qui respecte les exigences fédérales.

- Permettre aux entreprises de comptabiliser en charges immédiates les véhicules zéro émission admissibles.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Financer les entreprises qui s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation.

- Sous réserve d'une augmentation du financement ciblé, Mesures Canada, en collaboration avec d'autres ministères, participera à la stratégie des véhicules à zéro émission, perfectionnera son expertise technique pour l'approbation de nouvelles technologies de mesure commerciale et mettra en œuvre un nouveau programme d'inspection de ces appareils afin de protéger les intérêts de tous les Canadiens.

Services aux Autochtones Canada

- Au moyen du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, fournir du financement aux Premières Nations qui habitent dans des réserves pour réaliser des projets d'infrastructure, comme la planification et le perfectionnement des compétences, les systèmes énergétiques et les projets d'atténuation structurale.

Transports Canada

- Accélérer l'adoption des véhicules zéro émission par les entreprises et la population du Canada par l'entremise du programme d'Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission de Transports Canada.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Poursuivre la mise en œuvre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, en favorisant une agriculture respectueuse de l'environnement, ainsi qu'en supportant l'élaboration d'approches et d'outils pour aider le secteur agricole à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

- Produire un plan d'action ministériel sur le climat pour décrire les mesures d'atténuation des risques liés aux changements climatiques pour les activités et les programmes du Ministère, à titre de suivi de l'évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques qui a été réalisée en 2019. Le plan d'action documentera les mesures prioritaires suivantes :
    - évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les biens ministériels pour 2021;
    - continuer d'intégrer les changements climatiques dans les processus ministériels par un futur processus d'évaluation des risques et élaborer des indicateurs de la résilience aux changements climatiques dans le secteur, en collaboration avec les partenaires;
    - continuer d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise;
    - améliorer les communications avec le personnel au sujet des risques liés aux changements climatiques pour le Ministère.

Conseil national de recherches Canada

- Entreprendre des recherches et des analyses sur les feux à l'interface des zones sauvages et urbaines de même que sur les répercussions de tels feux sur les bâtiments et les infrastructures en vue de créer une base de données scientifiques.

- Faire progresser les activités actuelles du Conseil national de recherches Canada en bioénergie pour insister sur la conversion des déchets de faible valeur en combustibles à faibles émissions de carbone. Cette mesure concourra à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie par le passage des combustibles fossiles à d'autres contenant peu de carbone.

Transports Canada

- Dans le cadre du Programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transports propre pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire, réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques provenant du transports aérien, maritime et ferroviaire en menant des recherches ciblées sur les technologies émergentes et les pratiques novatrices.

  Transport aérien : Transports Canada sélectionne des projets de recherche de haute qualité dans les domaines prioritaires actuels : les émissions contribuant aux changements climatiques, les émissions de polluants atmosphériques et les carburants d'aviation. Ces domaines de recherche sont sélectionnés en fonction des priorités actuelles du Ministère et de l'industrie en général.

  Transport ferroviaire : soutenir des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport ferroviaire en testant des technologies de pointe et des pratiques innovantes afin d'éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

  Transport maritime : soutenir des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transports maritime en testant des technologies de pointe et des pratiques innovantes afin d'éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

Écologisation du gouvernement

Mesures de contribution

Biens immobiliers
• Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui intègrent le prix implicite du carbone. • Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation. • Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes. • Dans toutes les nouvelles locations nationales de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour un espace d'une superficie supérieure à 500 mètres carrés, les propriétaires doivent déclarer la consommation d'énergie et d'eau de l'édifice ainsi que les déchets produits au moyen du gestionnaire du portefeuille Energy STAR.

Mesures ministérielles

Les ministères prendront des mesures pour réduire les émissions issues des bâtiments. En voici des exemples :

- Les ministères qui émettent les plus grandes quantités de gaz à effet de serre peuvent entreprendre une évaluation stratégique de leurs portefeuilles de biens immobiliers afin de déterminer les voies les plus rentables pour arriver à des opérations à faibles émissions de carbone;
- Tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les partenariats de construction et les partenariats public-privé), commençant au plus tard en 2022, devraient être construits de manière à être neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique une construction prête à être neutre en carbone.

Les organisations qui possèdent des biens immobiliers pourront prendre des mesures en :

- intégrant des spécifications relatives aux matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les contrats de construction;
- substituant les matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les projets de construction et de rénovations.

Les ministères sont invités à cerner et à signaler les principales technologies propres qu'ils ont mises en place dans leurs bâtiments en vue d'en améliorer la performance environnementale.

Tous les nouveaux contrats de location de bureaux à usage domestique et les renouvellements de contrats accordés après le 1er avril 2025, lorsque le gouvernement fédéral est le locataire majoritaire, que les conditions du marché le permettent et qu'un environnement concurrentiel existe, la préférence sera donnée aux bâtiments dont le résultat ENERGY STAR du gestionnaire de portefeuille est le plus élevé disponible.

Mobilité et parcs de véhicules

- La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.
- L'utilisation potentielle d'énergies de remplacement dans les activités du parc de véhicules liées à la sûreté et à la sécurité nationales sera étudiée.

Mesures ministérielles

Les ministères optimisent le contenu de leur parcs de véhicules et s'assureront que :

- 75 % des achats annuels de véhicules légers non modifiés du parc automobile administratif seront des véhicules à zéro émission ou hybrides;
- Tous les nouveaux véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides;
- D'ici 2030, au moins 80 % des véhicules administratifs dans les parcs des ministères seront à zéro émission.

Voici d'autres mesures possibles :

- Adoption d'une approche stratégique et prise de mesures afin d'éliminer les émissions issues des parcs de véhicules (routiers, aériens et maritimes).
- Utilisation d'analyses de données télématiques pour déterminer la taille appropriée du parc de véhicules;
- Promotion de changement de comportement — p. ex. des campagnes contre la marche au ralenti, formation sur la conduite automobile, initiative de partage de véhicules.

Pour les organisations dont les activités du parc de véhicules sont liées à la sûreté et à la sécurité nationales, les mesures pourraient inclure :

- L'utilisation de combustibles durables qui auront été soumis à une évaluation appropriée du cycle de vie des gaz à effet de serre;
- L'utilisation de véhicules hybrides ou électriques;
- L'adoption d'une approche stratégique et prise de mesures afin d'éliminer les émissions issues des parcs de véhicules (routiers, aériens et maritimes).

La Stratégie pour un gouvernement vert comprend également un engagement qui prévoit le suivi et la divulgation publique des émissions liées aux activités de sécurité et de sûreté nationales.

Adaptation aux changements climatiques

- Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.
- D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment résilient au climat élaborés par le Conseil national de recherche du Canada.

Mesures ministérielles

La Stratégie pour un gouvernement vert prévoit ce qui suit :

- D'ici 2021, les ministères prendront des mesures pour mieux comprendre le vaste éventail de répercussions des changements climatiques qui pourraient toucher les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral partout au pays;
- D'ici 2022, en réponse à l'évaluation des impacts, les ministères élaboreront des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral partout au pays.

Voici d'autres mesures possibles :

- Élaborer des réponses aux conséquences des changements climatiques lors de la planification de la continuité des activités, de la gestion des risques ministériels ou tout autre processus similaire;
- Tenir compte des futures conditions climatiques lors de la conception et de l'exécution de programmes;
- Élaborer des plans ou des stratégies d'adaptation ministérielles;
- Planifier les investissements en fonction des conséquences et de l'adaptation aux changements climatiques;
- Voir à ce que les représentants officiels incorporent le Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation dans l'évaluation du rendement.

Tous les grands projets immobiliers intégreront l'adaptation aux changements climatiques dans les aspects touchant la conception, la construction et l'exploitation des projets immobiliers.

Voici d'autres mesures possibles :

- Inclure le concept d'adaptation aux changements climatiques à la conception, à la construction et aux activités de tout bien immobilier ou projet d'ouvrage technique;
- Construire des bâtiments conformes aux codes du bâtiment pour assurer la résilience aux changements climatiques élaborés par le Conseil national de recherches du Canada.

Approvisionnement
• Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement. • Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres. • L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.

Mesures ministérielles

Les ministères prendront des mesures pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement. En voici des exemples :

- Utiliser des critères qui tiennent compte de la réduction du carbone, des plastiques durables et de l'ensemble des avantages pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et de services qui ont un grand impact sur l'environnement;
- Intégrer des facteurs environnementaux aux processus et aux contrôles de gestion des achats;
- Intégrer des facteurs environnementaux dans l'élaboration de tout instrument d'approvisionnement à usage commun;
- Veiller à ce que les principaux représentants ministériels incluent la contribution et l'appui à l'égard des objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations du rendement;
- Établir des cibles ministérielles pour réduire l'impact environnemental de biens ou de services particuliers.

Les ministères pourraient tenter d'utiliser et de tester des technologies propres. En voici quelques exemples :

- Entreprendre ou commander des efforts de recherches et de développement pour des technologies propres novatrices;
- Répondre aux besoins particuliers d'un ministère ou accroître l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai des innovations de pointe qui ne sont pas encore disponibles sur le marché;
- Prêcher par l'exemple à titre de premier utilisateur des innovations de technologie propre;
- Élaborer des propositions d'innovation opérationnelles en ce qui concerne le Fonds pour un gouvernement vert;
- Créer des commandes réservées ou des cibles ministérielles pour l'approvisionnement de biens et services en matière de technologies propres;
- Incorporer des évaluations du cycle de vie et des stratégies axées sur les résultats dans les pratiques d'approvisionnement afin de s'assurer que des approches novatrices sont considérées.

Il faut veiller à ce que les décideurs ainsi que les spécialistes de la gestion du matériel et de l'approvisionnement reçoivent la formation et les renseignements nécessaires à l'appui des pratiques d'approvisionnement écologique.

Mesure du rendement

Publier chaque année sur le site Web Écologiser le gouvernement des renseignements détaillés sur la performance environnementale des opérations du gouvernement fédéral, dont un inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

Mesures ministérielles

Le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est responsable de l'exécution de cette mesure. Les organisations qui possèdent des biens immobiliers ou plus de 50 véhicules dans un parc de véhicules doivent fournir un rapport d'inventaire détaillé au Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces données sont disponibles sur le site Web Écologiser le gouvernement et sur le portail de données ouvertes du gouvernement du Canada.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures supplémentaires pour atteindre cet objectif. En voici des exemples :

Mesures ministérielles

Les ministères prendront des mesures en vue de signaler et traiter les déchets d'exploitation non dangereux, notamment les suivantes :

- Assurer le suivi et la divulgation des taux de détournement des déchets d'ici 2022;
- Éliminer l'utilisation inutile des plastiques à usage unique dans les activités, les événements et les réunions du gouvernement;
- Lorsqu'ils feront l'acquisition de produits contenant du plastique, les ministères feront la promotion de l'approvisionnement des produits de plastique durables et la réduction des déchets d'emballage de plastique connexes;

Dans les régions où la production d'électricité génère des émissions de carbone, les organisations qui possèdent des biens immobiliers devront au minimum produire ou acheter des mégawatts-heures d'électricité auprès de fournisseurs d'énergie renouvelable équivalant à la quantité d'électricité émettant du carbone produite par le réseau électrique. Cela comprend l'utilisation

d’électricité, provenant de fournisseurs d’énergie renouvelable, produite sur place ou achetée à l’extérieur du site.

Les ministères s’efforceront, dans la mesure du possible, d’acheter l’électricité dans la province ou le territoire où elle est utilisée.

Croissance propre

Mesures de contribution

Investir dans les technologies propres
Soutenir le développement, la démonstration, la commercialisation, le déploiement, l'adoption et l'exportation de technologies qui réduisent les répercussions environnementales en mettant en œuvre les engagements en matière de technologies propres du Plan pour l'innovation et les compétences et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ce travail mettra à profit les forces régionales et aidera à améliorer la compétitivité et la performance environnementale dans les secteurs tels que l'énergie, les mines, la construction et la gestion des déchets.

Mesures ministérielles

Affaires mondiales Canada

- Promouvoir l'investissement dans les entreprises canadiennes de technologies propres dans le cadre du protocole d'entente sur la gestion conjointe des comptes pour les technologies propres conclu entre Exportation et Développement Canada, la Banque de développement du Canada, Technologies du développement durable Canada, la Corporation commerciale canadienne et le Service des délégués commerciaux du Canada.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- Appuyer des projets de développement économique qui favorisent le développement, la commercialisation, l'exportation et l'adoption de technologies propres. S'il y a lieu, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique collaborera avec des intervenants régionaux et provinciaux, y compris les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises, les organisations sans but lucratif, les collectivités autochtones et les centres de recherche, au moment de réaliser ces investissements.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

- Investir stratégiquement en 2020-2021 jusqu'à 22 millions de dollars dans des projets qui soutiennent les entreprises du Sud de l'Ontario dans l'adoption de technologies propres et de processus plus productifs et durables; les grappes de technologies propres et/ou les plateformes de commercialisation; et la croissance propre dans les collectivités. Grâce à ces investissements ciblés, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario favorise la croissance propre dans tout le Sud de l'Ontario, soutenant ainsi la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone et aidant à atteindre la cible de croissance propre de la Stratégie fédérale de développement durable.

Conseil national de recherches Canada

- Poursuivre le volet « technologies propres » du Programme d'aide à la recherche industrielle. Par l'entremise de la division du Programme d'aide à la recherche industrielle, le Conseil national de recherches Canada prodigue des conseils aux petites et moyennes entreprises du Canada, les aide à nouer des relations et leur procure une aide financière pour qu'elles innovent davantage et puissent exploiter commercialement leurs idées.

- Aider le Canada à tenir la promesse qu'il a faite à Mission Innovation en participant aux activités scientifiques et de recherche se rapportant au sixième défi (matériaux liés à l'énergie propre), notamment en créant un centre de collaboration sur les matériaux

énergétiques verts avec l'Université de Toronto pour faciliter la concertation des deux organismes au niveau de la recherche sur les nouveaux matériaux liés à l'énergie propre.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

- Appuyer le développement et l'adoption des technologies propres afin de soutenir le développement durable et une croissance économique propre.

- Soutenir le développement des technologies propres pour l'exportation.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

- Continuer à soutenir les technologies et les ressources propres et à faire des investissements stratégiques dans celles-ci.

Environnement et Changement climatique Canada

- Mettre en œuvre le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et le Fonds d'incitation à l'action pour le climat pour des projets visant à déployer et à adopter des technologies propres pour réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer une croissance propre.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Financer des projets comportant un important volet d'adoption ou de développement de technologies propres au moyen du Fonds stratégique pour l'innovation.

- Soutenir les projets ayant une composante d'adoption ou de développement de technologies propres au moyen de l'Initiative des supergrappes d'innovation.

- Soutenir, au moyen du programme Solutions innovatrices Canada en collaboration avec 20 ministères/organismes fédéraux, l'expansion et la croissance des petites et moyennes entreprises en finançant les solutions proposées pour les prototypes de premier stade et pré commerciaux via deux volets de financement :
    - Volet Défis : Les ministères et les organismes ont la possibilité de relever des défis en matière de recherche et développement pour combler les lacunes du marché, ou de chercher des solutions novatrices fondées sur les résultats souhaités plutôt que sur des produits ou des processus connus. Le volet Défis est ouvert aux entreprises canadiennes de moins de 500 employés et octroie des subventions et des contrats de recherche et développement.
    - Volet Essais : Volet de premier achat concurrentiel permettant de mettre à l'essai des technologies n'ayant pas encore généré de revenus et de les vendre au gouvernement du Canada. Fournit aux entreprises une importante première vente de référence de leur technologie précommerciale, et aux organismes fédéraux un accès à la technologie susceptible de les aider à remplir leur mandat. Attribution de contrats de recherche et développement.

- Soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts visant le développement et la démonstration de nouvelles technologies environnementales qui s'attaquent à des problèmes environnementaux tels que les changements climatiques, la pureté de l'air, la propreté de l'eau ou la salubrité des sols au moyen du Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada.

- L'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario aidera les entreprises du Nord de l'Ontario à développer et à adopter des solutions technologiques

propres, et aidera les collectivités à adopter et à mettre en œuvre des initiatives de croissance propre.

Ressources naturelles Canada

- Investir, en collaboration avec des partenaires, dans des initiatives de recherche, de développement et de démonstration portant sur l'énergie propre grâce à Mission Innovation.

- Continuer d'exécuter le mandat du Carrefour de la croissance propre qui consiste à aider différents intervenants du domaine des technologies propres à parcourir les services et les programmes d'innovation fédéraux.

Collaborer avec les intervenants afin d'appuyer la croissance des technologies propres au Canada

Travailler avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les entreprises, les industries, les producteurs de technologie et le milieu universitaire afin d'appuyer la croissance des technologies propres, notamment en :

- faisant des investissements stratégiques dans les technologies propres, y compris celles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et qui améliorent la qualité de l'air;
- incluant des solutions de technologies propres dans une stratégie visant à réduire les déchets plastiques au Canada;
- soutenant le développement et la démonstration de technologies grâce aux programmes de technologies propres, et encourageant l'adoption de technologies propres;
- collaborant à des stratégies pour faire progresser le développement socioéconomique par l'entremise de projets d'énergie propre dans les collectivités rurales et éloignées et pour réduire la dépendance au combustible fossile dans la production de chaleur et d'électricité;
- améliorant et modernisant le régime de réglementation afin de favoriser l'investissement et l'innovation.

Mesures ministérielles

Affaires mondiales Canada

- Poursuivre la collaboration avec les intervenants et les partenaires du gouvernement fédéral, par l'entremise d'un délégué commercial intégré au Carrefour de la croissance propre, un point de contact pangouvernemental pour les technologies propres, qui s'attache à soutenir les entreprises et les projets, à coordonner les programmes et à suivre les résultats. Depuis janvier 2018, le Carrefour de la croissance propre fait progresser le pilier des technologies propres et de l'innovation du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, et s'inscrit dans le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada.

Environnement et Changement climatique Canada

- Mettre en œuvre une série de Défis canadiens d'innovation sur les plastiques afin de soutenir la croissance de technologies propres qui réduisent les déchets de plastique.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Technologies du développement durable Canada continuera à travailler en collaboration avec ses partenaires pour accentuer le soutien aux entreprises canadiennes de technologies propres.

- Continuer à mettre en œuvre le mandat du Carrefour de la croissance propre qui consiste à aider les intervenants des technologies propres à se repérer dans les programmes et services d'innovation fédéraux.

- Continuer de mettre en œuvre le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, qui vise à améliorer la durabilité environnementale dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les collèges menant des travaux liés à la recherche et l'innovation.

- Le Conseil canadien des normes continuera à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de normalisation sectorielle, comme l'a prévu la Table de stratégie économique pour les technologies propres du Canada.

Promouvoir les entreprises canadiennes en tant que chefs de file mondiaux dans le domaine des technologies propres

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer les technologies propres canadiennes.

Continuer à promouvoir les entreprises canadiennes au moyen de la nouvelle Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres.

Mesures ministérielles

Affaires mondiales Canada

- Aider les entreprises canadiennes de technologies propres à devenir des leaders mondiaux et à tirer parti des possibilités croissantes sur les marchés mondiaux grâce à la Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres annoncée dans le budget 2017, soit 15 millions de dollars pour le Service des délégués commerciaux de 2017 à 2021.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Le Conseil canadien des normes continuera à travailler avec les entreprises canadiennes de technologies propres pour les aider à commercialiser leurs produits ou à accéder au marché en influençant le processus d'élaboration des normes et en soutenant l'adoption et la mise en œuvre de ces normes. Le soutien comprend l'orientation, la facilitation, le financement et la collaboration avec les innovateurs pour l'avancement de la normalisation nationale ou internationale; l'exercice du leadership canadien au secrétariat du comité technique 207 sur la gestion de l'environnement de l'Organisation internationale de normalisation; et l'élaboration de systèmes d'évaluation de la conformité tels que la vérification des technologies environnementales pour aider les innovateurs à accéder au marché.

Collaborer avec des partenaires internationaux dans la transition vers les énergies propres et un avenir faible en carbone

Faire preuve de leadership international pour appuyer la croissance des technologies propres; par exemple, en continuant de respecter les engagements dans le cadre de la Mission Innovation du Canada.

Les mesures prises dans le cadre de la Mission Innovation englobent, par exemple, ce qui suit :

- collaborer avec d'autres pays pour accélérer l'innovation mondiale en matière d'énergie propre en participant aux huit défis en matière d'innovation, notamment en codirigeant le défi des biocarburants durables et le défi des matériaux liés à l'énergie propre;

- encourager le secteur privé à investir davantage, tout en doublant les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche et le développement des énergies propres.

Mesures ministérielles

Affaires mondiales Canada

- Promouvoir une approche inclusive à l'égard du commerce, notamment en intégrant de solides dispositions environnementales dans les accords commerciaux et en soutenant les exportations de technologies propres.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Collaborer avec le réseau GREEN de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation et la diffusion des technologies vertes.

Améliorer notre compréhension du paysage des technologies propres au Canada

Améliorer notre compréhension des impacts et des avantages des technologies propres pour l'économie canadienne par l'entremise de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres, qui fournit le fondement nécessaire pour mesurer les impacts économiques, environnementaux et sociaux des technologies propres au Canada et qui comporte des mesures dans 3 domaines :

- produire des indicateurs macroéconomiques concernant l'économie des technologies propres;
- mettre à profit des données au niveau de l'entreprise pour établir un ensemble commun d'indicateurs dans l'ensemble des industries afin de permettre une meilleure compréhension des difficultés et des possibilités auxquelles les entreprises de technologies propres font face;
- tirer parti des données administratives pour mieux mesurer l'efficacité et améliorer les programmes du gouvernement afin d'atteindre les objectifs en matière de technologies propres.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Examiner les inventions des institutions et des chercheurs canadiens et étrangers dans le domaine des technologies propres qui s'accordent avec le programme Défi « Matériaux pour combustibles propres » du Conseil national de recherches du Canada.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Faire progresser le volet « données administratives » de la stratégie relative aux données sur les technologies propres en mettant au point des outils qui permettent une approche plus cohérente de la collecte de données sur les résultats environnementaux par les programmes qui soutiennent les technologies propres.

- Faire progresser le volet des données faisant autorité de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres en mettant à jour les statistiques nationales sur les technologies propres (p. ex. Produit intérieur brut, emploi, exportations, etc.) en collaboration avec Statistique Canada et Ressources naturelles Canada.

- Élaborer une stratégie de recherche de brevets solide visant à suivre l'évolution des inventions brevetées des chercheurs canadiens et des institutions commerciales en activité au Canada dans le domaine des technologies propres, conformément au Programme Défi « Matériaux pour combustibles propres » du Conseil national de recherches du Canada et sur

les technologies propres (telles que définies par l'Office européen des brevets par le truchement de ses codes de Classification coopérative des brevets, section Y).

Ressources naturelles Canada

- Contribuer à l'avancement de la composante « données administratives » de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres grâce à la mise au point d'outils qui permettraient l'adoption d'une approche plus uniforme pour la collecte de données dans le cadre des programmes qui soutiennent les technologies propres.

Soutenir les mesures volontaires afin de réduire les répercussions environnementales

Encourager les entreprises, les provinces et les territoires, et les Canadiens à prendre des mesures pour réduire les répercussions environnementales, comme les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, notamment en soutenant et en fournissant l'accréditation et la vérification des solutions de technologies propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Mesures ministérielles

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Promouvoir le brevetage des technologies vertes en prévoyant un examen accéléré des brevets sans frais supplémentaires.

- Promouvoir via le Bureau de la consommation d'Innovation les pratiques de consommation durable en continuant à travailler avec des partenaires clés pour s'assurer que les consommateurs disposent des informations et des outils nécessaires pour protéger leurs intérêts.

Soutenir les compétences et la formation en technologies propres

Contribuer au perfectionnement des compétences des travailleurs existants et créer des possibilités pour les jeunes dans les métiers hautement spécialisés des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. Cela comprend :

- la mise en œuvre du programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes (dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse) qui soutient les emplois verts pour les jeunes en offrant des subventions salariales aux employeurs admissibles pour l'embauche de stagiaires dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres;
- le soutien du renforcement des capacités, de la formation, de l'éducation et du perfectionnement des compétences dans divers domaines liés aux ressources naturelles afin de garantir que les collectivités autochtones disposent du capital humain nécessaire pour obtenir du succès à long terme, par l'entremise de programmes tels que l'Initiative de foresterie autochtone, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées et l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel d'Impact Canada.

Adopter des approches équitables et souples qui aident les travailleurs et les entreprises du Canada à saisir des occasions dans l'économie de la croissance propre. Cela consiste notamment à réagir aux recommandations du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon en :

- créant des centres de transition des travailleurs qui offriront des incitatifs de perfectionnement des compétences ainsi que des activités de diversification économique et communautaire dans l'ouest et l'est du Canada;
- collaborant avec des personnes touchées pour étudier de nouvelles façons de protéger les salaires et les pensions;

- créant un fonds dédié à l'infrastructure pour appuyer les projets prioritaires et la diversification économique dans les collectivités touchées.

Mesures ministérielles

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Continuer de mettre en œuvre le programme Ordinateurs pour les écoles et plus.

- Continuer de soutenir la création d'emplois verts, par le biais du programme de stages « Ordinateurs pour les écoles » dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

- Continuer à financer et à soutenir des organisations tierces telles que Mitacs, qui font progresser les possibilités d'apprentissage intégré au travail axées sur la recherche et le développement innovants, y compris les investissements dans les technologies propres.

- Accroître la connaissance et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle par les innovateurs et les entreprises du Canada grâce à des initiatives ciblées de sensibilisation à la propriété intellectuelle.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- Offrir du financement et du soutien par l'entremise de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon afin d'aider les collectivités du Canada atlantique qui sont touchées par l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon. Cette initiative de cinq ans a commencé en 2018-2019.

Conseil national de recherches Canada

- Bâtir une nouvelle installation dont la mission consistera à découvrir de nouveaux matériaux, principalement ceux associés à l'énergie propre, à les perfectionner et à en augmenter la production. L'installation, située à Mississauga, jouera le rôle d'accélérateur en rapprochant les universités de l'industrie. Elle abritera aussi le programme Défi de sept ans et de 57 millions de dollars « Matériaux pour combustibles propres ». Ce programme de recherche concertée vise à mettre au point des technologies très risquées, mais susceptibles de rapporter gros afin d'aider le secteur de l'énergie et l'industrie chimique du Canada à passer à une économie à faibles émissions de carbone.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

- Fournir un financement et un soutien dans le cadre de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon pour aider les collectivités de l'Ouest canadien touchées par l'abandon progressif de l'électricité alimentée au charbon.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Élaborer une campagne sur l'écoblanchiment qui utilise les médias sociaux et d'autres outils de sensibilisation du public (par exemple, des messages d'orientation) pour faire mieux connaître l'écoblanchiment et promouvoir de manière proactive le respect de la *Loi sur la concurrence.*

Transports Canada

- Dans le cadre du Programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transports propres pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire, réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques provenant des transports aérien, maritime et ferroviaire en menant des recherches ciblées sur les technologies émergentes et les pratiques novatrices
  Transport aérien : Transports Canada sélectionne des projets de recherche de haute qualité dans les domaines prioritaires actuels : les émissions contribuant aux changements climatiques, les émissions de polluants atmosphériques et les carburants d'aviation. Ces domaines de recherche sont sélectionnés en fonction des priorités actuelles du Ministère et de l'industrie en général.

  Transport ferroviaire : soutenir des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport ferroviaire en testant des technologies de pointe et des pratiques innovantes afin d'éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

  Transport maritime : Soutenir des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transports maritime en testant des technologies de pointe et des pratiques innovantes afin d'éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

Infrastructure moderne et résiliente

Mesures de contribution

Travailler avec les partenaires sur l'infrastructure verte
Faire avancer la collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et soutenir les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à renforcer la résilience au climat, notamment en : • veillant à ce que les collectivités disposent de systèmes d'eau et d'eaux usées plus fiables afin que l'eau potable et les effluents respectent les normes prescrites par la loi; par exemple, en fournissant un financement grâce aux ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires; • exigeant que les promoteurs des projets d'infrastructures évaluent la façon dont leurs projets contribueront à la pollution par le carbone ou à sa réduction et prennent en compte les risques liés aux changements climatiques dans l'emplacement, la conception et l'exploitation prévue des projets; • aidant les municipalités à s'adapter aux effets des changements climatiques, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à intégrer la prise en compte des changements climatiques dans leurs pratiques de gestion des actifs; par exemple, en fournissant un financement, de la formation et des ressources dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux; • améliorant la capacité, la qualité, la sécurité et l'accessibilité des infrastructures de transports en commun dans l'ensemble du Canada afin d'appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre; • faisant la démonstration de systèmes et de produits de construction à base de bois qui soutiennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre; • fournir des stratégies de financement novatrices pour des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, permettent d'assainir la qualité de l'air et d'offrir un accès à des réseaux d'eau potable salubre, et qui font la promotion des sources d'énergie renouvelables.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Atténuer l'impact de l'épuration des eaux usées sur l'environnement dans le Nord en faisant la démonstration d'un système bioélectrochimique de traitement des eaux usées (système qui combine l'épuration de l'eau à la production d'énergie et à la récupération des ressources) dans une installation opérationnelle où on traitera les eaux usées problématiques, très riches en carbone, selon les normes environnementales pertinentes, tout en produisant du biogaz en tant que source d'énergie renouvelable.

Infrastructure Canada

- Modifier les ententes bilatérales en matière d'infrastructure avec les provinces et les territoires afin d'élargir temporairement l'admissibilité à trois des quatre volets initiaux pour continuer à réaliser le plan Investir dans le Canada en réponse à la pandémie. Deux des changements visent les infrastructures vertes : Transport en commun et infrastructure verte : Chemins et infrastructures de transport actif.

- Financer des projets d'infrastructures de grande envergure appuyant l'atténuation des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes et qui renforcent la résilience aux changements climatiques.

- S'assurer que les collectivités ont accès à des réseaux d'alimentation en eau potable et à des installations de traitement des eaux usées plus fiables afin que l'eau potable et les effluents respectent les normes prévues dans les lois.

- Appuyer les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion des actifs qui soutiennent la prise de décisions fondée sur des données probantes.

- Appuyer les collectivités dans leurs efforts de réductions des émissions de gaz à effet de serre et pour se préparer aux changements climatiques et s'y adapter.

Services aux Autochtones Canada

- Investir en matière d'infrastructure et de programmation de gestion des déchets dans les réserves.

- Travailler avec les Premières Nations afin d'élaborer des méthodes de gestion des déchets rigoureuses qui répondent aux besoins des collectivités individuelles, incluant:
    - détourner les déchets des réserves lorsque cela est possible;
    - soutenir les programmes de recyclage, de compostage et de détournement de déchets dangereux;
    - sensibiliser davantage les collectivités;
    - construire des sites d'enfouissement, s'il y a lieu.

- Fournir des fonds, au moyen du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, aux Premières Nations qui habitent dans des réserves pour réaliser des projets d'infrastructure, comme la planification et le perfectionnement des compétences, les systèmes énergétiques et les projets d'atténuation structurale.

- Fournir des fonds, au moyen du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique et d'investissements budgétaires, aux Premières Nations destinés à l'aménagement du territoire en vue de bâtir des collectivités saines et durables.

Soutenir des infrastructures à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

En vertu du Cadre pancanadien, continuer à appuyer des projets dans divers secteurs qui aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Cela comprend :

- veiller à ce qu'entre 2016 et 2024, un réseau de plus de 1 000 bornes de recharge rapide de véhicules électriques d'un océan à l'autre, le long des autoroutes du Canada, 22 stations de gaz naturel le long des principaux couloirs de transports de marchandises et 15 stations d'hydrogène dans les zones métropolitaines soient installés, dans le cadre de l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement;
- mettre en œuvre le programme de normes visant à soutenir la résilience dans les infrastructures, qui appuie l'élaboration de directives de normalisation sur les données météorologiques, l'information sur le climat et les projections relatives aux changements climatiques;

- mettre à jour les normes existantes pour veiller à ce que l'infrastructure au Canada soit adaptée aux changements climatiques et investir dans de nouvelles normes qui appuient l'infrastructure du Nord;
- rendre les bâtiments plus écoénergétiques en élaborant avec les provinces et les territoires des codes du bâtiment modèles d'ici 2022 et en les étiquetant/les divulguant dès 2019 dans le cadre de l'initiative Une construction intelligente : une stratégie canadienne pour les bâtiments. Cette stratégie a pour objectif l'adoption par les provinces et les territoires de codes de plus en plus stricts à compter de 2020 et l'atteinte d'une consommation énergétique nette zéro pour la construction d'ici 2030.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- En collaboration avec le Catapult Centre du Royaume-Uni, élaborer des technologies permettant de surveiller l'état des ouvrages à partir de satellites en vue de rendre les infrastructures plus résilientes.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Le Conseil canadien des normes continuera de financer et de faciliter l'élaboration et la mise à jour de normes, de directives et d'outils, et il poursuivra d'autres projets liés à la normalisation afin d'améliorer la résilience climatique et le rendement environnemental des infrastructures canadiennes.

Ressources naturelles Canada

- Installer des bornes de recharge et stations de ravitaillement supplémentaires le long des routes très fréquentées du Canada.

- Déployer une nouvelle infrastructure de véhicules à émissions zéro dans les lieux publics, sur la rue, aux immeubles d'habitation, aux points de vente au détail et sur les lieux de travail, ainsi que des projets stratégiques.

- Soutenir des projets de démonstration visant à définir les problèmes et à créer des solutions novatrices liées à la mise en œuvre d'infrastructures pour les véhicules électriques et à hydrogène.

- Soutenir des projets de démonstration visant à relever les problèmes et à créer des solutions novatrices liées à la mise en œuvre de technologies de construction écoénergétiques et à consommation énergétique nette zéro.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Transférer les connaissances de l'Initiative sur les immeubles résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base aux architectes, propriétaires et exploitants de bâtiments et d'infrastructures au moyen de publications scientifiques, de normes et de lignes directrices, du devis directeur national de la construction au Canada et du Code national du bâtiment du Canada de 2020.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Continuer de mettre en œuvre des programmes qui soutiennent des projets visant à offrir aux Canadiens un accès fiable à l'Internet à haut débit, en particulier dans les régions rurales et isolées, afin d'aider les entreprises à se développer, à créer de nouveaux emplois et à mettre davantage de personnes en contact avec les ressources, les services et les renseignements dont elles ont besoin pour bâtir un avenir meilleur.

Énergie propre

Mesures de contribution

Investir dans les technologies d'énergie propre
Investir dans la recherche, le développement et la promotion de technologies propres pour produire de l'électricité et des carburants plus propres, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier, ainsi que dans les infrastructures de recharge des véhicules électriques, les réseaux intelligents et les technologies de stockage de l'énergie. Cela comprendra : ▪ l'initiative Impact Canada, qui utilise un financement axé sur les résultats (par exemple, les défis basés sur les prix) pour des solutions technologiques révolutionnaires; ▪ le Programme de croissance propre, qui soutient la recherche, le développement et le déploiement de technologies propres dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie; ▪ le Programme d'innovation énergétique, qui soutient des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité, des bâtiments, des transports et de l'industrie.

Promouvoir la collaboration et le travail avec les partenaires en matière d'infrastructures énergétiques propres
Travailler de concert avec d'autres gouvernements et le secteur privé pour mieux développer et adopter des technologies de production d'énergie propre et renouvelable. Cela suppose de travailler en partenariat avec les provinces et territoires, les collectivités autochtones, nordiques et éloignées, les gouvernements, les organisations et l'industrie pour offrir des programmes tels que les suivants : ▪ le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, qui vise à réduire la dépendance au diesel dans les collectivités rurales et éloignées en déployant et en faisant valoir l'énergie renouvelable; ▪ le Programme des énergies renouvelables émergentes, qui soutient les énergies renouvelables émergentes telles que l'énergie géothermique, marémotrice et éolienne en mer; ▪ le Programme des réseaux intelligents, qui soutient la démonstration et le déploiement de projets de réseaux intelligents et de systèmes intégrés par les services publics, les exploitants du réseau électrique ainsi que les propriétaires de transmission et leurs exploitants; ▪ le Programme d'efficacité énergétique des bâtiments, qui vise à réduire l'utilisation d'énergie et les émissions dans le secteur des bâtiments par l'entremise de l'élaboration, de la démonstration et de l'adoption de codes de bâtiments « prêts à la consommation énergétique nette zéro », de normes, de technologies et de pratiques rentables et grandement efficaces; ▪ l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement, qui appuie l'établissement d'un réseau de bornes de recharge rapide de véhicules électriques d'un océan à l'autre, de stations de ravitaillement en gaz naturel le long des principaux couloirs de transports de marchandises et de stations d'hydrogène dans les zones urbaines, ainsi que des démonstrations d'infrastructures pour les véhicules électriques de prochaine génération et l'élaboration de codes et de normes habilitants pour les véhicules à faibles émissions de carbone et les infrastructures de ravitaillement;

- le Programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord, qui vise à réduire la dépendance du Nord au diesel en appuyant les projets d'énergie propre et les initiatives de renforcement de la capacité dans les collectivités nordiques et autochtones.

Nous étudions également le potentiel des petits réacteurs modulaires - un type de réacteur à fission nucléaire - pour fournir, à l'avenir, une énergie sûre, fiable et propre.

Mesures ministérielles

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- Faciliter le développement de la capacité d'énergie renouvelable de la région en rassemblant les partenaires et en établissant une base de connaissances commune (p. ex. réalisation de recherches, établissement de partenariats) des gouvernements et du secteur privé. Cela appuierait, parmi d'autres priorités stratégiques clés, la Feuille de route pour une énergie propre au Canada atlantique et l'évaluation des options qui inclut la prévision de la demande, l'établissement des projets et la promotion des possibilités d'énergie propre pour appuyer le développement de l'industrie dans la région de l'Atlantique et les objectifs nationaux en matière d'énergie propre.

Conseil national de recherches Canada

- Utiliser l'installation de recherche sur les réseaux intelligents du Conseil national de recherches Canada pour atténuer les risques associés aux technologies propres et apprendre aux exploitants locaux à les déployer dans les communautés éloignées et autochtones, de manière à stimuler l'économie et à réduire le coût de l'énergie.

Relations Couronne-Autochtone et Affaires du nord Canada

- Aider les collectivités, les gouvernements et les organisations du Nord à planifier et à construire des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique qui réduisent la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage.

Ressources naturelles Canada

- Soutenir l'utilisation de sources d'énergie renouvelable non émettrices visant l'électrification de la production de gaz et de gaz naturel liquéfié en amont afin de remplacer les combustibles à plus forte émission au Canada et à l'étranger.

- Faire progresser les initiatives de recherche, développement et démonstration relatives aux technologies énergétiques propres.

- Continuer d'investir dans le déploiement de systèmes intégrés de réseaux électriques intelligents et dans la démonstration de technologies de réseaux intelligents de prochaine génération, en collaboration avec des partenaires.

- Investir dans des projets portant sur des énergies renouvelables émergentes, telles que l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice et l'énergie solaire de prochaine génération.

Services aux Autochtones Canada

- Fournir du financement direct aux collectivités des Premières Nations afin de planifier et de mettre en œuvre des projets qui réduisent la dépendance à l'électricité produite par des génératrices diesel dans les réserves.

Réduire les coûts de l'énergie et travailler avec les partenaires pour accroître l'efficacité énergétique
Travailler avec les partenaires de partout au pays pour accroître l'efficacité énergétique au Canada. Cela englobera ce qui suit : ▪ faire des investissements par l'entremise du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et à logements multiples; ▪ collaborer avec le Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne pour promouvoir des démarches novatrices en matière de gestion de l'énergie, y compris des pratiques plus écoénergétiques; ▪ travailler avec Efficacité énergétique Canada, un nouvel organisme qui fournit une voix et une analyse fondée sur des données probantes pour effectuer la promotion de l'efficacité énergétique au Canada.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Mettre à jour et publier le Code national de l'énergie pour les bâtiments afin d'aider le Canada à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments en collaboration avec Ressources naturelles Canada et par l'entremise de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Environnement et Changement climatique Canada

- Réaliser des investissements par l'entremise du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et à logements multiples.

- Mettre en œuvre le Fonds d'incitation à l'action pour le climat et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui finance des projets et des initiatives visant à réduire la consommation d'énergie, à économiser de l'argent et à réduire la pollution par le carbone. Ces programmes soutiennent des projets entrepris par divers partenaires, notamment des entreprises privées, des municipalités, des universités, des écoles, des hôpitaux et des organismes sans but lucratif.

Ressources naturelles Canada

- Améliorer l'efficacité énergétique du secteur industriel à l'aide de systèmes de gestion de l'énergie, comme la norme ISO 50001, le programme Superior Energy Performance (rendement énergétique supérieur) et l'initiative ENERGY STAR® ou d'autres programmes visant l'industrie.

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments neufs et existants en perfectionnant le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada d'ici 2020 afin d'y inclure des paliers de consommation énergétique nette zéro jusqu'à 2030 et d'étendre l'application du Code aux bâtiments existants, et certifier les bâtiments commerciaux et institutionnels à haut rendement à l'aide de l'outil ENERGY STAR® Portfolio Manager.

- Améliorer l'efficacité énergétique des maisons canadiennes (grâce aux initiatives d'étiquetage ÉnerGuide, ENERGY STAR® et R-2000).

- Améliorer l'efficacité énergétique au moyen de normes minimales de rendement énergétique de plus en plus rigoureuses en vertu du Règlement sur l'efficacité énergétique, et

promouvoir l'augmentation de l'efficacité énergétique dans le cadre du programme volontaire pour les appareils ENERGY STAR®.

Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques grâce à la production et à la consommation d'énergie propre

Encourager les entreprises à adopter des technologies d'énergie propre grâce à une déduction pour amortissement accéléré visant la production d'énergie propre et en soutenant la production d'énergie propre. L'Énoncé économique de l'automne 2018 a annoncé que l'équipement qui serait autrement admissible à la déduction pour amortissement accéléré sera admissible à la comptabilisation en charges immédiates pendant l'année où il est mis en service dans l'entreprise.

Mesures ministérielles

Finances Canada

- Offrir un incitatif favorisant l'investissement en équipement d'énergie propre disponible dans le cadre de la déduction pour amortissement accéléré pour l'équipement de production d'énergie propre et de conservation de l'énergie (catégories 43.1 et 43.2). L'équipement admissible aux catégories 43.1 ou 43.2 reçoit actuellement un traitement de passation en charges immédiates.

Ressources naturelles Canada

- Continuer de promouvoir la production d'énergie provenant de sources renouvelables dans les collectivités rurales et éloignées.

Améliorer l'information sur l'énergie du Canada

Établir un Centre canadien d'information sur l'énergie virtuel, qui sera mis en œuvre par Statistique Canada. Le centre compilera les données sur l'énergie de plusieurs sources en un seul site Web convivial. Il appuiera également les recherches en cours par Statistique Canada pour cerner les lacunes en matière de données afin d'améliorer la qualité globale de l'information sur l'énergie qui est offerte aux Canadiens.

Jouer un rôle de chef de file dans les initiatives et accords internationaux concernant l'énergie propre

Faire preuve de leadership en matière d'innovation et d'énergie propre en participant à des initiatives internationales qui ouvrent la voie à un avenir à faibles émissions de carbone, notamment en faisant ce qui suit :

- codiriger plusieurs initiatives, et y participer, dans le cadre de la Réunion ministérielle sur l'énergie propre, telles que la « Clean Energy Education and Empowerment Initiative », qui promeut l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie;
- se joindre à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la plus grande organisation intergouvernementale mondiale promouvant le déploiement des énergies renouvelables.

Poursuivre nos mécanismes bilatéraux de collaboration avec divers partenaires mondiaux, dont les États-Unis, le Mexique, les pays européens, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et le Japon, afin d'appuyer les objectifs en matière d'énergie propre dans certains domaines, tels que le développement de technologies propres, l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le pétrole et le gaz, le captage, l'utilisation et le stockage de carbone, l'énergie nucléaire et les réseaux intelligents. Chercher à inclure des dispositions dans les accords de libre-échange du Canada qui favorisent l'utilisation de produits et de services liés à l'énergie propre et renouvelable.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Promouvoir la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, cofondée par le Canada et le Royaume-Uni.

Côtes et océans sains

Mesures de contribution

Protéger et gérer les zones marines et côtières
Adopter une approche de gestion intégrée pour les activités océaniques qui comprend la planification spatiale marine. Cela inclura notamment : ▪ amorcer des processus collaboratifs de planification spatiale marine dans cinq régions afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux; ▪ continuer de travailler avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants pour développer des réseaux de conservation qui orienteront les futurs efforts de conservation dans les biorégions, y compris le choix de mesures de conservation appropriées; ▪ continuer d'établir et de gérer les aires marines protégées de la *Loi sur les océans* , les aires marines nationales de conservation, les réserves nationales de faune en milieu marin, d'autres aires protégées fédérales ayant des composantes marines et d'autres mesures de conservation zonales efficaces, conformément aux droits et à la juridiction du Canada en vertu du droit international.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Continuer d'établir et de gérer les réserves nationales de faune en milieu marin, ainsi que la partie marine des autres réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, et suivre les progrès nationaux vers l'atteinte des cibles nationales.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
  - continuer de collaborer avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour établir des aires marines nationales de conservation dans l'est de la baie James, dans le sud du détroit de Georgia, et à Imappivut (dans le nord du Labrador), ainsi que des aires marines protégées aux Îles de la Madeleine et à Tuvaijuittuq (dans le bassin arctique);
  - amorcer des travaux sur d'autres propositions d'aires marines nationales de conservation dans les régions marines non représentées.

Pêches et Océans Canada

- Continuer à travailler avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants afin d'atteindre les futurs objectifs de conservation marine :
  - Concevoir des réseaux de conservation;
  - Établir et gérer de nouvelles zones de protection marine aux termes de la *Loi sur les océans* et d'autres mesures de conservation efficaces par zone;
  - Établir de nouveaux mécanismes et maintenir les mécanismes existants de collaboration fédérale-provinciale-territoriale, autochtone et avec les intervenants pour soutenir les activités de gestion et de conservation des océans, y compris le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et le Programme de contribution pour la gestion des océans.

Transports Canada

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier I : Un système de sécurité maritime de pointe

Pilier I - Liste partielle des initiatives visant à renforcer la prévention des incidents maritimes :

- Nouveaux systèmes d'échange de renseignements – Le gouvernement du Canada collaborera avec les collectivités autochtones et côtières afin de concevoir de nouveaux systèmes et de nouvelles plateformes d'échange de renseignements qui leur donneront accès en temps réel aux renseignements relatifs aux activités de navigation maritime pour favoriser une navigation plus sécuritaire dans les eaux locales;
- Projet pilote visant à améliorer les services météorologiques maritimes pour favoriser les opérations de trafic maritime et améliorer la sécurité des zones à haut risque;
- Gestion proactive des bâtiments - Permet aux acteurs du système de sécurité maritime (gouvernements, collectivités, groupes autochtones) de contribuer à la gestion du trafic local;
- Réapprovisionnement plus sûr dans les collectivités arctiques – Financement de nouveaux outils et de nouvel équipement pour décharger les biens essentiels dans les collectivités du Nord;
- Un principe du pollueur-payeur renforcé – Supprimer la limite de responsabilité par incident de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires du Canada afin de verser une indemnisation illimitée aux intervenants et aux victimes d'un déversement d'hydrocarbures causé par un navire;
- Lieux de refuge – Déterminer à l'avance les emplacements côtiers où un navire ayant besoin d'assistance pourrait prendre des mesures pour stabiliser son état afin de protéger la vie humaine et l'environnement. Le ministère passe actuellement en revue son Plan d'urgence national sur les lieux de refuge en fonction des résultats des activités de mobilisation, des recherches et de l'ajout de nouvelles annexes régionales;
- Initiative sur les mouillages – Recherche et analyse des répercussions environnementales, économiques sociales et de sécurité des mouillages;
- Système d'intervention harmonisé – Élaborer un cadre large et intégré pour la préparation et l'intervention en cas de déversements autres que ceux d'hydrocarbures causés par des navires.

Les initiatives visant à renforcer les interventions en cas d'incident maritime comprennent ce qui suit

- Une Garde côtière canadienne plus forte – Les systèmes de commande de la Garde côtière canadienne seront améliorés là où des lacunes ont été identifiées. La Garde côtière se verra accorder plus de pouvoir pour intervenir directement afin de prévenir les incidents maritimes, par exemple lorsque les exploitants de navires ont été réticents à agir;
- Intervention d'urgence renforcée – Une capacité d'intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sera mise en place pour gérer efficacement les incidents maritimes, et des données environnementales de référence sur la côte nord de la Colombie-Britannique seront recueillies;
- Amélioration de la capacité d'Environnement et Changement climatique Canada à faire respecter les lois sur la faune et sur l'environnement pour les côtes Est et Ouest; élargissement de l'ensemble de produits océaniques en 3D et amélioration du service en le rendant accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- Augmentation de la capacité de remorquage – Un dispositif de remorquage sera ajouté aux importants navires de la Garde côtière canadienne sur les côtes Est et Ouest pour améliorer la capacité de la Garde à prendre des mesures rapides. Deux nouveaux navires capables de remorquer de grands bâtiments commerciaux en détresse seront loués;

- Mesures d'intervention de rechange – Recherche et politique sur les mesures d'intervention de rechange, comme le recours aux agents dispersants et le brûlage in situ, mesures qui pourraient être utilisées uniquement lorsqu'elles présentent un avantage environnemental.

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier II : Préservation et restauration des écosystèmes marins

  Le Pilier II – Préservation et restauration des écosystèmes marins comprend les initiatives ci-dessous :
  - Collecte de données de référence et évaluation des effets cumulatifs – En étroite collaboration avec les collectivités autochtones et côtières, le gouvernement du Canada créera un programme pilote de référence pour mieux comprendre les effets cumulatifs des activités maritimes sur les écosystèmes côtiers;
  - Protection des écosystèmes aquatiques – De nouvelles mesures seront financées pour mettre en place un système de détection des baleines en temps réel afin d'alerter les marins de leur présence en vue de les aider à éviter les interactions et les collisions avec les cétacés;
  - Gestion des navires abandonnés et des épaves – Le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale axée sur la prévention et le retrait des navires posant problème.

- Soutenir la protection et le rétablissement des populations de baleines menacées au Canada par des mesures de gestion.

Renforcer nos connaissances des écosystèmes côtiers, des aires marines protégées et des pêches
Effectuer des recherches et des analyses scientifiques pour renforcer nos connaissances sur les côtes, les océans et les pêches du Canada. Cela englobera ce qui suit : • continuer à accroître nos connaissances des effets potentiels des accidents marins sur l'environnement arctique; • élaborer et mettre en œuvre des projets de protocoles de surveillance des aires marines protégées; • fournir aux décideurs des conseils fondés sur des données probantes à propos des écosystèmes marins et des agents de stress environnementaux; • améliorer nos connaissances des ressources halieutiques, de leur productivité et des facteurs qui les affectent afin de soutenir la gestion durable des pêches; • appuyer et mener des travaux scientifiques sur les sources, le devenir, la répartition et les impacts des déchets en milieu marin, y compris les déchets de plastique et les microplastiques; investir dans les technologies qui favorisent une meilleure compréhension des écosystèmes côtiers, comme des stations d'écoute pour surveiller les bruits sous-marins.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Améliorer nos connaissances des ressources halieutiques, de leur productivité et des facteurs qui les affectent afin de soutenir la gestion durable des pêches.

- Appuyer et mener des travaux scientifiques sur les sources, le devenir, la répartition et les impacts des déchets en milieu marin, y compris les déchets de plastique et les microplastiques.
    - Participer et contribuer aux discussions, négociations et examens internationaux sur les déchets de plastique et les déchets marins.
    - Modifier la Convention pour contrôler les déchets plastiques, mettre à jour les lignes directrices relatives à la gestion des déchets de plastique et amorcer un partenariat composé de gouvernements, d'industrie et d'organisations non-gouvernementales, dans le but d'améliorer et de promouvoir la gestion écologiquement rigoureuse des déchets de plastique et de réduire la production de déchets de plastique.
    - Mener des activités d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation ciblées auprès des principaux secteurs et intervenants.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
    - Poursuivre ses efforts pour protéger et conserver les aires marines nationales de conservation et contribuera aux mesures de conservation efficaces propres à l'aire marine en approfondissant les connaissances sur les zones côtières et marines.

Pêches et Océans Canada

- Effectuer des recherches et des surveillances scientifiques et produire des avis scientifiques à l'appui de la conservation marine.

- Procéder à des évaluations scientifiques (aperçus biophysiques et ézonecologiques) pour :
    - Établir des sites d'intérêt existants en tant que zones de protection marine aux termes de la *Loi sur les océans*;
    - Déterminer des sites d'intérêt en vue de la création de zones de protection marine aux termes de la *Loi sur les océans*.
- Faire progresser les autres mesures de conservation efficaces par zone en fonction des avis scientifiques.

- Rédiger des rapports sur l'état des océans pour les trois océans bordant le Canada.

- Mener des activités de recherche et de surveillance scientifiques pour les espèces aquatiques.

- Mesurer l'état et l'étendue de l'acidification des océans dans les eaux canadiennes.

- Établir des bases de référence pour le bruit rayonné sous l'eau pour les navires de la Garde côtière canadienne.

Transports Canada

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier II : Préservation et restauration des écosystèmes marins.

  Le Pilier II – Préservation et restauration des écosystèmes marins comprend les initiatives ci-dessous :
    - Collecte de données de référence et évaluation des effets cumulatifs – En étroite collaboration avec les collectivités autochtones et côtières, le gouvernement du Canada créera un programme pilote de référence pour mieux comprendre les effets cumulatifs des activités maritimes sur les écosystèmes côtiers;

- Protection des écosystèmes aquatiques – De nouvelles mesures seront financées pour mettre en place un système de détection des baleines en temps réel afin d'alerter les marins de leur présence en vue de les aider à éviter les interactions et les collisions avec les cétacés;
- Gestion des navires abandonnés et des épaves – Le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale axée sur la prévention et le retrait des navires posant problème.

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier IV : Données probantes plus rigoureuses et augmentation de la participation communautaire et de la sensibilisation du public.

- Soutenir la protection et le rétablissement des populations de baleines en voie de disparition au Canada grâce à la recherche et à la surveillance.

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans
Continuer à améliorer les lois et les règlements et à mettre en œuvre ceux qui sont déjà en place pour protéger les côtes et les océans et garantir des pêches durables. Par exemple : ▪ appuyer l'adoption de modifications à la *Loi sur les océans* qui confèrent au ministre des Pêches et des Océans et à la Garde côtière canadienne le pouvoir de désigner des aires marines protégées temporaires et de moderniser les dispositions d'application de la loi; ▪ appuyer l'adoption de modifications à la *Loi sur les pêches* qui assurent la protection et la durabilité à long terme de nos ressources marines, y compris des mesures pour reconstruire les stocks de poissons épuisés; ▪ améliorer l'application des dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001* qui interdisent le rejet de polluants par les navires; ▪ renforcer la responsabilité des propriétaires de navires; permettre une intervention proactive du gouvernement fédéral dans les cas de navires dangereux; lutter contre la gestion irresponsable de navires par la mise en œuvre et l'application de la *Loi concernant les épaves, les bâtiments délabrés, abandonnés ou dangereux* ; ▪ renforcer la capacité de réglementer la circulation maritime afin de protéger l'environnement marin, y compris les impacts du transport maritime sur les mammifères marins par l'entremise de la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001*; ▪ réduire les risques que posent les espèces aquatiques envahissantes pour les écosystèmes côtiers du Canada par l'entremise de mises à jour apportées au règlement sur l'eau de ballast du Canada, mettant en vigueur la Convention internationale sur l'eau de ballast au Canada.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Réduire les risques que posent les espèces aquatiques envahissantes pour les écosystèmes côtiers du Canada par l'entremise de mises à jour apportées au règlement sur l'eau de ballast du Canada, mettant en vigueur la Convention internationale sur l'eau de ballast au Canada.

- Évaluer et délivrer des permis pour l'immersion en mer et les expéditions dans l'Antarctique conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et à la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique et à leurs règlements, sur la base des dernières informations scientifiques et techniques et des dernières consultations auprès du public et des Autochtones, le cas échéant.

- Respecter les obligations internationales du Canada en vertu de la Convention et du Protocole de Londres visant à prévenir la pollution marine.

- Administrer, appliquer et mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour l'application des lois environnementales fédérales, et promouvoir la conformité à celles-ci.

Pêches et Océans Canada

- Continuer à améliorer et à appliquer les lois et règlements pertinents afin de protéger le territoire côtier et océanique du Canada et de garantir la durabilité des pêches
    - Appliquer les modifications à la *Loi sur les pêches* qui assurent la protection et la durabilité à long terme de nos ressources marines, y compris les mesures de rétablissement des stocks de poissons épuisés et les nouveaux outils réglementaires de protection à long terme de la biodiversité marine;
    - Élaborer des plans spatiaux marins dans cinq zones marines afin de mieux coordonner notre manière d'utiliser et de gérer les espaces marins pour atteindre les objectifs écologiques, économiques et sociaux.

- Appliquer les points de référence limites et les règles de contrôle des prises pour les principaux stocks de poissons.

- Inclure les principaux stocks à la réglementation, les soumettant ainsi aux nouvelles dispositions sur les stocks de poissons (articles 6.1-6.3) de la Loi sur les pêches récemment modifiée les objectifs écologiques, économiques et sociaux.

Transports Canada

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier I : Un système de sécurité maritime de pointe

  Pilier I - Liste partielle des initiatives visant à renforcer la prévention des incidents maritimes :
    - Nouveaux systèmes d'échange de renseignements – Le gouvernement du Canada collaborera avec les collectivités autochtones et côtières afin de concevoir de nouveaux systèmes et de nouvelles plateformes d'échange de renseignements qui leur donneront accès en temps réel aux renseignements relatifs aux activités de navigation maritime pour favoriser une navigation plus sécuritaire dans les eaux locales;
    - Projet pilote visant à améliorer les services météorologiques maritimes pour favoriser les opérations de trafic maritime et améliorer la sécurité des zones à haut risque.
    - Gestion proactive des bâtiments Permet aux acteurs du système de sécurité maritime (gouvernements, collectivités, groupes autochtones) de contribuer à la gestion du trafic local;
    - Réapprovisionnement plus sûr dans les collectivités arctiques – Financement de nouveaux outils et de nouvel équipement pour décharger les biens essentiels dans les collectivités du Nord;
    - Un principe du pollueur-payeur renforcé – Supprimer la limite de responsabilité par incident de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires du Canada afin de verser une indemnisation illimitée aux intervenants et aux victimes d'un déversement d'hydrocarbures causé par un navire;
    - Lieux de refuge – Déterminer à l'avance les emplacements côtiers où un navire ayant besoin d'assistance pourrait prendre des mesures pour stabiliser son état afin de protéger la vie humaine et l'environnement. Le ministère passe actuellement en revue son Plan d'urgence national sur les lieux de refuge en fonction des résultats

des activités de mobilisation, des recherches et de l'ajout de nouvelles annexes régionales;
    - Initiative sur les mouillages – Recherche et analyse des répercussions environnementales, économiques sociales et de sécurité des mouillages;
    - Système d'intervention harmonisé – Élaborer un cadre large et intégré pour la préparation et l'intervention en cas de déversements autres que ceux d'hydrocarbures causés par des navires.

Les initiatives visant à renforcer les interventions en cas d'incident maritime comprennent ce qui suit :

- Une Garde côtière canadienne plus forte – Les systèmes de commande de la Garde côtière canadienne seront améliorés là où des lacunes ont été identifiées. La Garde côtière se verra accorder plus de pouvoir pour intervenir directement afin de prévenir les incidents maritimes, par exemple lorsque les exploitants de navires ont été réticents à agir;
- Intervention d'urgence renforcée – Une capacité d'intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sera mise en place pour gérer efficacement les incidents maritimes, et des données environnementales de référence sur la côte nord de la Colombie-Britannique seront recueillies;
- Amélioration de la capacité d'ECCC à faire respecter les lois sur la faune et sur l'environnement pour les côtes Est et Ouest; élargissement de l'ensemble de produits océaniques en 3D et amélioration du service en le rendant accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- Augmentation de la capacité de remorquage – Un dispositif de remorquage sera ajouté aux importants navires de la Garde côtière canadienne sur les côtes Est et Ouest pour améliorer la capacité de la Garde à prendre des mesures rapides. Deux nouveaux navires capables de remorquer de grands bâtiments commerciaux en détresse seront loués;
- Mesures d'intervention de rechange– Recherche et politique sur les MIR, comme le recours aux agents dispersants et le brûlage in situ, mesures qui pourraient être utilisées uniquement lorsqu'elles présentent un avantage environnemental.
- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier II : Préservation et restauration des écosystèmes marins

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier II : Préservation et restauration des écosystèmes marins

Le Pilier II **–** Préservation et restauration des écosystèmes marins comprend les initiatives suivantes :

- collecte de données de référence et évaluation des effets cumulatifs – En étroite collaboration avec les collectivités autochtones et côtières, le gouvernement du Canada créera un programme pilote de référence pour mieux comprendre les effets cumulatifs des activités maritimes sur les écosystèmes côtiers;
- protection des écosystèmes aquatiques – De nouvelles mesures seront financées pour mettre en place un système de détection des baleines en temps réel afin d'alerter les marins de leur présence en vue de les aider à éviter les interactions et les collisions avec les cétacés;
- gestion des navires abandonnés et des épaves – Le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale axée sur la prévention et le retrait des navires posant problème.

- Établir les cadres juridique et réglementaire par l'entremise de lois nationales et de conventions internationales qui régissent la protection des milieux marins contre la pollution et faire avancer les positions canadiennes relatives à la réduction et à la gestion de la pollution marine des navires à l'échelle mondiale.

- Contribuer à réduire la pollution causée par les navires en surveillant la conformité des entreprises de transports maritime avec les lois canadiennes, comme la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada,* par l'intermédiaire du Programme national de surveillance aérienne, d'inspections, de vérifications, d'activités de surveillance et d'activités d'application de la loi.

- Mettre à jour le cadre réglementaire pour la protection des milieux marins contre l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes par les eaux de ballast de mer, en donnant effet à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, à laquelle le Canada est partie.

- Surveiller les entreprises de transports maritime et les navires pour s'assurer qu'ils respectent le Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast (ou sa nouvelle version).

- Surveiller la conformité des navires arrivant d'outre-mer et se dirigeant vers les Grands Lacs avec les exigences actuelles en matière d'eaux de ballast, ainsi que l'application coopérative avec les États-Unis, conformément à l'annexe 5 de l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Mettre en œuvre des politiques pour des pêches durables

Continuer à mettre en œuvre les politiques du Cadre pour la pêche durable du Canada. Le Cadre fournit le fondement d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

L'Énoncé économique de l'automne 2018 a fourni 107,4 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, et 17,6 millions de dollars par année pour la disposition concernant le rétablissement des stocks de poissons dans la *Loi sur les pêches*.

Mesures ministérielles

Pêches et Océans Canada

- Prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches au moyen d'avis peaufinés, afin de prendre en compte les facteurs environnementaux dans les évaluations des stocks et la mise en œuvre continue des politiques du Cadre pour la pêche durable dans les pêches du Canada.

- Poursuivre l'élaboration des politiques du Cadre pour la pêche durable, au besoin.

Travailler avec des partenaires pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers

Offrir des possibilités de collaboration continue et travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers et marins. Cela consiste entre autres à la mise en œuvre continue du Plan de protection des océans, notamment en :

- créant des occasions, par l'entremise de moyens de financement et de formation, pour les communautés autochtones de participer et de jouer un rôle actif à l'égard de la navigation responsable et du régime de sécurité maritime;

- contribuant à une planification des interventions fondée sur le risque afin d'améliorer les prévisions météorologiques maritimes et les mesures d'intervention de rechange, et en renforçant la prévention des incidents maritimes et les interventions lorsqu'ils surviennent;
- fournissant une aide financière aux groupes admissibles et aux administrations portuaires afin de contribuer à l'évaluation, au retrait et à l'élimination des bateaux abandonnés ou des épaves représentant un danger dans les eaux canadiennes.

Mesures ministérielles

Pêches et Océans Canada

- Soutenir la mise au point de nouvelles solutions pour réduire la pollution par les plastiques.

Ressources naturelles Canada

- Effectuer des recherches scientifiques pour améliorer les connaissances sur le devenir et le comportement du bitume dilué, et sur les paramètres de dégradation naturelle du bitume dilué déversé dans des environnements aqueux dans le cadre du Plan de protection des océans.

- Promouvoir la transmission de renseignements sur la géologie marine afin de soutenir la planification spatiale marine en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

- Conserver 25 % des zones côtières et marines grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces.

- Poursuivre les activités scientifiques concernant les demandes du Canada relativement au plateau continental qui s'étend au-delà de 200 milles marins dans les océans Atlantique et Arctique.

Transports Canada

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier I : Un système de sécurité maritime de pointe

  Pilier I - Liste partielle des initiatives visant à renforcer la prévention des incidents maritimes :
  - Nouveaux systèmes d'échange de renseignements – Le gouvernement du Canada collaborera avec les collectivités autochtones et côtières afin de concevoir de nouveaux systèmes et de nouvelles plateformes d'échange de renseignements qui leur donneront accès en temps réel aux renseignements relatifs aux activités de navigation maritime pour favoriser une navigation plus sécuritaire dans les eaux locales;
  - Projet pilote visant à améliorer les services météorologiques maritimes pour favoriser les opérations de trafic maritime et améliorer la sécurité des zones à haut risque.
  - Gestion proactive des bâtiments – permet aux acteurs du système de sécurité maritime (gouvernements, collectivités, groupes autochtones) de contribuer à la gestion du trafic local;
  - Réapprovisionnement plus sûr dans les collectivités arctiques – Financement de nouveaux outils et de nouvel équipement pour décharger les biens essentiels dans les collectivités du Nord;
  - Un principe du pollueur-payeur renforcé – Supprimer la limite de responsabilité par incident de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires du Canada afin de verser une indemnisation

illimitée aux intervenants et aux victimes d'un déversement d'hydrocarbures causé par un navire;
    - Lieux de refuge – Déterminer à l'avance les emplacements côtiers où un navire ayant besoin d'assistance pourrait prendre des mesures pour stabiliser son état afin de protéger la vie humaine et l'environnement. Le ministère passe actuellement en revue son Plan d'urgence national sur les lieux de refuge en fonction des résultats des activités de mobilisation, des recherches et de l'ajout de nouvelles annexes régionales;
    - Initiative sur les mouillages – Recherche et analyse des répercussions environnementales, économiques sociales et de sécurité des mouillages;
    - Système d'intervention harmonisé – Élaborer un cadre large et intégré pour la préparation et l'intervention en cas de déversements autres que ceux d'hydrocarbures causés par des navires.

  Les initiatives visant à renforcer les interventions en cas d'incident maritime comprennent ce qui suit :
    - Une Garde côtière canadienne plus forte – Les systèmes de commande de la Garde côtière canadienne seront améliorés là où des lacunes ont été identifiées. La Garde côtière se verra accorder plus de pouvoir pour intervenir directement afin de prévenir les incidents maritimes, par exemple lorsque les exploitants de navires ont été réticents à agir;
    - Intervention d'urgence renforcée – Une capacité d'intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sera mise en place pour gérer efficacement les incidents maritimes, et des données environnementales de référence sur la côte nord de la Colombie-Britannique seront recueillies;
    - Amélioration de la capacité d'Environnement et Changement climatique Canada à faire respecter les lois sur la faune et sur l'environnement pour les côtes Est et Ouest; élargissement de l'ensemble de produits océaniques en 3D et amélioration du service en le rendant accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
    - Augmentation de la capacité de remorquage – Un dispositif de remorquage sera ajouté aux importants navires de la Garde côtière canadienne sur les côtes Est et Ouest pour améliorer la capacité de la Garde à prendre des mesures rapides. Deux nouveaux navires capables de remorquer de grands bâtiments commerciaux en détresse seront loués;
    - Mesures d'intervention de rechange – Recherche et politique sur les mesure d’intervention de rechange, comme le recours aux agents dispersants et le brûlage in situ, mesures qui pourraient être utilisées uniquement lorsqu'elles présentent un avantage environnemental.

- Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier III : Partenariats avec les Autochtones

    - Le gouvernement donnera aux collectivités autochtones des occasions de jouer un rôle actif dans la navigation responsable et le système de sécurité.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Continuer de mettre en œuvre les initiatives d'Environnement et Changement climatique Canada qui contribuent au Plan de protection des océans du Canada, comme la planification des interventions fondée sur les risques, les prévisions météorologiques maritimes en tout temps améliorées, prévisions météorologiques maritimes améliorées et les autres mesures d'intervention, afin de renforcer la capacité d'intervention d'urgence en tout temps et d'assurer la protection de l'environnement en cas de déversement de pétrole.

- Améliorer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du Programme d'immersion en mer et le programme sur l'Antarctique, notamment en élaborant un ensemble révisé de directives, de stratégies, de politiques et de plans de gestion du site en matière de surveillance interne.

Pêches et Océans Canada

- Combler les lacunes dans les données hydrographiques dans le Nord en renforçant l'hydrographie et la cartographie modernes, afin d'améliorer la couverture des cartes électroniques de navigation dans les zones qui n'ont pas encore fait l'objet de suffisamment de levés dans les couloirs de navigation à faible impact proposés dans l'Arctique.

- Mener des activités de levés hydrographiques et de cartographie modernes et très intensives afin de produire des cartes électroniques de navigation pour des zones particulièrement sensibles (zones littorales, zones côtières à haut risque et zones des eaux intérieures) dans tout le pays, y compris 23 des ports commerciaux et des voies navigables les plus prioritaires du Canada.

Lacs et cours d'eau vierges

Mesures de contribution

Collaborer avec les partenaires afin d'améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes
Collaborer avec d'autres gouvernements, les peuples autochtones et des intervenants régionaux, en adoptant une approche de gestion intégrée des bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques clés, notamment par l'entremise de ce qui suit : ▪ l'Accord Canada—États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs; ▪ l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs; ▪ le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié; ▪ le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et son bassin; ▪ le Plan d'action du Saint-Laurent; ▪ les Initiatives des écosystèmes du Canada Atlantique; ▪ l'Initiative du golfe du Maine. Collaborer avec l'Ontario pour renouveler l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs. Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin d'achever la mise en œuvre des plans d'action visant à nettoyer et à restaurer les utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Les cinq secteurs préoccupants à radier de la liste en priorité sont les suivants : Baie Nipigon, Havre Peninsula, Rivière Niagara, baie de Quinte et Fleuve Saint-Laurent (Cornwall). S'associer avec les populations autochtones afin d'accroître la collaboration à l'égard des grands bassins. Par exemple, nous avons signé une entente de coopération provisoire pour le fleuve Saint-Jean-Wəlastəkw avec le gouvernement des États-Unis et la Première Nation malécite/Conseil tribal de Nation. Cet engagement de nation à nation constitue une coopération visant à restaurer le bassin versant et l'écosystème de ces cours d'eau.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Travailler à la protection des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes prioritaires du Canada, y compris les Grands Lacs, au moyen d'outils scientifiques et réglementaires solides et en collaboration avec les Autochtones et d'autres partenaires partout au Canada

  Collaborer avec d'autres gouvernements, les peuples autochtones et des intervenants régionaux, en adoptant une approche de gestion intégrée des bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques clés, notamment par l'entremise de ce qui suit :
  - l'Accord Canada—États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
  - l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
  - le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié.

  Mettre la dernière main à un nouvel Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (2020) qui s'harmonisera avec les engagements du Canada en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour

s’attaquer aux principaux défis auxquels les Grands Lacs sont exposés (comme les algues dans le lac Érié).

Fournir un financement fondé sur la demande pour appuyer les projets menés par des partenaires afin de faire progresser les efforts visant à traiter les domaines prioritaires dans le cadre de l’Initiative de protection des Grands Lacs.

Continuer de collaborer avec les États-Unis pour restaurer et protéger les Grands Lacs et leurs avantages environnementaux et économiques pour les deux pays, en vertu de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs.

Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin d'achever la mise en œuvre des plans d'action visant à nettoyer et à restaurer les utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs.

- Fournir des renseignements, des données et de l’expertise aux conseils de gestion de l’eau nationaux et internationaux afin d’appuyer les efforts visant à réglementer les lacs et les bassins hydrographiques en :
    - collaborant avec les provinces au moyen d’ententes;
    - collaborant avec les États-Unis par l’entremise de la Commission mixte internationale;
    - participant à des études ciblées et axées sur l’amélioration de la gestion intergouvernementale des eaux;
    - s'associant avec les populations autochtones afin d'accroître la collaboration à l'égard des grands bassins.

  Contribuer à la gestion efficace des autres eaux limitrophes et transfrontalières.

- Travailler à la protection des écosystèmes d’eau douce et des écosystèmes prioritaires du Canada, y compris le bassin du lac Winnipeg, au moyen d’outils scientifiques et réglementaires solides et en collaboration avec les Autochtones et d’autres partenaires partout au Canada.

  Collaborer avec d'autres gouvernements, les peuples autochtones et des intervenants régionaux, en adoptant une approche de gestion intégrée des bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques clés, notamment par l'entremise du Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et son bassin.

  Continuer d’appuyer les efforts de réduction des nutriments dans le lac Winnipeg grâce au Programme du bassin du lac Winnipeg, à la collaboration à l’échelle du bassin, à la participation des peuples autochtones, ainsi qu’au renouvellement du Protocole d’entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et son bassin.

- Fournir des renseignements, des données et de l’expertise aux conseils de gestion de l’eau nationaux et internationaux afin d’appuyer les efforts visant à réglementer les lacs et les bassins hydrographiques en :
    - collaborant avec les provinces au moyen d’ententes;
    - collaborant avec les États-Unis par l’entremise de la Commission mixte internationale;
    - participant à des études ciblées et axées sur l’amélioration de la gestion intergouvernementale des eaux;

    - s'associer avec les populations autochtones afin d'accroître la collaboration à l'égard des grands bassins.

- Contribuer à la gestion efficace des autres eaux limitrophes et transfrontalières.

- Travailler à la protection des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes prioritaires du Canada, y compris le fleuve Saint-Laurent et d'autres grands bassins hydrographiques des écosystèmes de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord, au moyen d'outils scientifiques et réglementaires solides et en collaboration avec les Autochtones et d'autres partenaires partout au Canada.

  Collaborer avec d'autres gouvernements, les peuples autochtones et des intervenants régionaux, en adoptant une approche de gestion intégrée des bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques clés, notamment par l'entremise de ce qui suit :
    - l'Entente Canada-Québec 2011–2026 et le Plan d'action Saint-Laurent (y compris la publication de 21 indicateurs de la qualité de l'eau en 2020-2021);
    - les initiatives des écosystèmes de l'Atlantique;
    - l'initiative du fleuve Saint-Jean/Wəlastəkw (Plan d'action sur l'eau douce, autres grands bassins).

- Fournir des renseignements, des données et de l'expertise aux conseils de gestion de l'eau nationaux et internationaux afin d'appuyer les efforts visant à réglementer les lacs et les bassins hydrographiques comme le bassin du fleuve Mackenzie et le bassin versant du Pacifique en :
    - collaborant avec les provinces au moyen d'ententes;
    - collaborant avec les États-Unis par l'entremise de la Commission mixte internationale;
    - participant à des études ciblées et axées sur l'amélioration de la gestion intergouvernementale des eaux;
    - s'associant avec les populations autochtones afin d'accroître la collaboration à l'égard des grands bassins.

- Contribuer à la gestion efficace des autres eaux limitrophes et transfrontalières.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Poursuivre la collaboration actuelle avec Pêches et Océans Canada afin d'échanger des informations et connaissances pertinentes à la réalisation de travaux en eau

Fournir un soutien en nature et financier pour des projets
Appuyer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau et contribuer à restaurer les écosystèmes des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et du bassin du lac Winnipeg. Ce travail comprendra les actions suivantes : ▪ réduction de la pollution par les nutriments; ▪ restauration de la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs; ▪ réduction des rejets de produits chimiques nocifs; ▪ accroissement de la mobilisation du public grâce à la science citoyenne; ▪ mobilisation des populations autochtones; ▪ renforcement des capacités de recherche et de surveillance essentielles pour la restauration des bassins versants;

- amélioration de la collaboration pour protéger la qualité de l'eau douce dans l'ensemble des bassins versants.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Appuyer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau et contribuer à restaurer les écosystèmes des Grands Lacs. Ce travail comprendra les actions suivantes:
  - réduction de la pollution par les nutriments;
  - restauration de la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs;
  - réduction des rejets de produits chimiques nocifs;
  - accroissement de la mobilisation du public grâce à la science citoyenne;
  - mobilisation des populations autochtones;
  - renforcement des capacités de recherche et de surveillance essentielles pour la restauration des bassins versants;
  - amélioration de la collaboration pour protéger la qualité de l'eau douce dans l'ensemble des bassins versants.
- Appuyer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau et contribuer à restaurer les écosystèmes du bassin du lac Winnipeg. Ce travail comprendra les actions suivantes:
  - réduction de la pollution par les nutriments;
  - réduction des rejets de produits chimiques nocifs;
  - accroissement de la mobilisation du public grâce à la science citoyenne;
  - mobilisation des populations autochtones;
  - renforcement des capacités de recherche et de surveillance essentielles pour la restauration des bassins versants;
  - amélioration de la collaboration pour protéger la qualité de l'eau douce dans l'ensemble des bassins versants.
- Appuyer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau et contribuer à restaurer les écosystèmes du fleuve Saint-Laurent. Ce travail comprendra les actions suivantes:
  - réduction de la pollution par les nutriments;
  - réduction des rejets de produits chimiques nocifs;
  - accroissement de la mobilisation du public grâce à la science citoyenne;
  - mobilisation des populations autochtones;
  - renforcement des capacités de recherche et de surveillance essentielles pour la restauration des bassins versants;
  - amélioration de la collaboration pour protéger la qualité de l'eau douce dans l'ensemble des bassins versants.

- Financer des projets dans le cadre des Initiatives des écosystèmes de l'Atlantique visant à améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques.

- Mettre en œuvre le Programme de financement communautaire ÉcoAction qui offre jusqu'à 50% de financement de contrepartie aux organismes sans but lucratif et non gouvernementaux pour entreprendre des projets locaux visant à protéger la qualité de l'eau douce.

- Appliquer les paiements reçus par le Fonds pour dommages à l'environnement aux projets de restauration des milieux naturels endommagés et d'amélioration de la qualité environnementale des milieux naturels.

Pêches et Océans Canada

- Soutenir des recherches scientifiques et des activités de surveillance externes afin de mieux comprendre les écosystèmes d'eau douce.

Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau
Mener des recherches et des analyses scientifiques permettant de mieux comprendre les écosystèmes lacustres et fluviaux, de surveiller la santé et de produire des renseignements éclairant le processus décisionnel des parties intéressées et aidant les Canadiens à surveiller l'état des lacs et des rivières. Par exemple, des rapports sur les éléments suivants seront publiés : ▪ la science sur les eaux souterraines; ▪ le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les écosystèmes lacustres et fluviaux; ▪ l'état des Grands Lacs (la publication d'un rapport conjoint du Canada et des États-Unis est prévue en juin 2019); ▪ l'état du lac Winnipeg (la publication d'un rapport conjoint du Canada et du Manitoba est prévue en juin 2019); ▪ l'état du fleuve Saint-Laurent (publication prévue en 2020).

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Mener des études de recherche ciblées et des programmes nationaux de surveillance de la qualité de l'eau pour les produits chimiques afin d'éclairer la prise de décision pour la préservation et la protection de la qualité de l'eau douce au Canada, notamment par la publication de rapports sur :
    - la science sur les eaux souterraines;
    - le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les lacs et les rivières;
    - l'état des Grands Lacs.

- Mener des études de recherche ciblées et des programmes nationaux de surveillance de la qualité de l'eau pour les produits chimiques afin d'éclairer la prise de décision pour la préservation et la protection de la qualité de l'eau douce au Canada, notamment par la publication de rapports sur :
    - la science sur les eaux souterraines;
    - le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les lacs et les rivières;
    - l'état du lac Winnipeg.

- Mener des études de recherche ciblées et des programmes nationaux de surveillance de la qualité de l'eau pour les produits chimiques afin d'éclairer la prise de décision pour la préservation et la protection de la qualité de l'eau douce au Canada, notamment par la publication de rapports sur :
    - la science sur les eaux souterraines;
    - le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les lacs et les rivières;
    - l'état du fleuve Saint-Laurent.

- Concentrer les efforts scientifiques afin de comprendre, de suivre et de fournir de manière proactive des renseignements sur la qualité et la quantité d'eau en ce qui concerne les ressources d'eau douce du Canada.

- Fournir une analyse, une orientation et des conseils de nature économique aux chefs de programmes; élaborer et fournir des modèles économiques afin de tenir compte des effets environnementaux dans le processus décisionnel.

- Fournir des renseignements sur la quantité d'eau dont la qualité est assurée (débit et niveau des rivières) à diverses parties prenantes pour les aider dans la gestion de l'eau, la planification et le processus décisionnel connexe.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Conduire des analyses de la biodiversité présente sur le territoire de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

- Conduire des analyses régulières de la qualité de l'eau à proximité des chantiers des entrepreneurs de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Parcs Canada

- De nombreux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation d'eau douce contiennent des lacs et des rivières, et le travail de conservation de Parcs Canada contribue à leur protection et à leur conservation.

Pêches et Océans Canada

- Mener des recherches et des analyses scientifiques pour mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau, surveiller leur santé et fournir des renseignements pour soutenir la prise de décisions des intervenants et aider les Canadiens à suivre l'état des lacs et des cours d'eau.

Ressources naturelles Canada

- Contribuer à combler les lacunes en matière de recherche pour la cartographie, la mesure et la modélisation des eaux.

- Faire avancer la recherche afin de combiner les connaissances sur les nappes aquifères à leurs interactions aux régimes des eaux de surface en vue de créer des modèles intégrés des réseaux hydrographiques pour une gestion saine et complète des ressources en eau par les provinces et territoires.

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux

Appliquer des lois et des règlements qui protègent les écosystèmes lacustres et fluviaux de la pollution et d'autres menaces. Par exemple, administrer des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* pour réduire les risques liés aux eaux usées et aux effluents industriels.

Mesures ministérielles

Pêches et Océans Canada

- Appliquer les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection des poissons et de leur habitat afin de réduire au minimum ou d'éviter les répercussions sur les écosystèmes aquatiques d'eau douce.

Environnement et Changement climatique Canada

- Appliquer et mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour l'application des lois environnementales fédérales, et promouvoir la conformité à celles-ci, notamment :

- les dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*; ses règlements associés, dont le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les effluents des mines de métaux;
- les exigences du suivi des effets sur l'environnement en vertu du Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers et du Règlement sur les effluents des mines de métaux;
- les règlements sur les activités de recherche dans la région des lacs expérimentaux.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Mettre en place un système d'audit pour assurer le respect, lors de travaux, des lois et règlements applicables dont la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les pêches* afin de sauvegarder la faune et la flore du fleuve St-Laurent.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Confiner et pomper les hydrocarbures contaminés aux biphényles polychlorés dans le secteur Est de l'autoroute Bonaventure, entre les ponts Champlain et Victoria.

- Confiner et traiter les eaux souterraines contaminées dans le secteur Ouest de l'autoroute Bonaventure (en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec).

Transports Canada

- Mettre à jour le cadre réglementaire pour la protection des milieux marins contre l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes par les eaux de ballast de mer, en donnant effet à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, à laquelle le Canada fait partie.

- Surveiller les entreprises de transports maritime et les navires pour s'assurer qu'ils respectent le Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast, tel que modifié.

- Surveiller la conformité des navires arrivant d'outre-mer et se dirigeant vers les Grands Lacs avec les exigences actuelles en matière d'eaux de ballast, ainsi que l'application coopérative avec les États-Unis, conformément à l'annexe 5 de l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Terres et forêts gérées de façon durable

Mesures de contribution

Mieux comprendre les terres et les forêts
Continuer à mener des activités de recherche scientifique afin de mieux comprendre ce que sont les aires protégées et les forêts aménagées et appuyer la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les plans d'aménagement des forêts. Cela inclura notamment : ▪ accroître la compréhension des conditions et des transformations forestières attribuables aux perturbations naturelles, aux changements climatiques et aux pratiques de gestion forestière; ▪ collaborer avec les partenaires dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers pour contribuer à l'évaluation de la menace que représente le dendroctone du pin ponderosa pour les forêts du Canada et déterminer des options efficaces d'atténuation et d'adaptation; ▪ évaluer les effets environnementaux cumulatifs de l'exploitation des ressources sur les forêts du Canada; ▪ élaborer une infrastructure statistique sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres, pour surveiller les changements en ce qui concerne les principaux types d'écosystèmes, y compris ceux qui sont perturbés par les incendies, les organismes nuisibles et les espèces exotiques envahissantes; ▪ élaborer des analyses spatiales plus approfondies des forêts gérées afin d'améliorer la compréhension des émissions de carbone forestier, particulièrement en regard des changements climatiques; ▪ mener des études scientifiques et des recherches liées aux parcs et aires protégées pour, notamment, mieux comprendre et promouvoir les liens écologiques entre les aires protégées, améliorer la compréhension des effets de la couverture et l'utilisation des terres sur les espèces sauvages et les écosystèmes, et mieux intégrer les connaissances autochtones dans les décisions de gestion.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Accroître la compréhension des conditions et des transformations forestières attribuables aux perturbations naturelles, aux changements climatiques et aux pratiques de gestion forestière :
    - dresser l'inventaire des terres conservées pour appuyer une approche plurispécifique à la conservation et pour exécuter l'initiative Inventorier en totalité les aires protégées du Canada;
    - tenir à jour et améliorer le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation en collaboration avec le Conseil canadien des aires écologiques et à l'aide de la base de données sur les terres de conservation privées d'Environnement et Changement climatique Canada, et permettre le suivi des gains réalisés vers l'objectif no.1 du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable;
    - tenir à jour et améliorer la base de données intégrée de l'Initiative de gestion des connaissances géospatiales du Service canadien de la faune pour assurer l'accessibilité des données géoréférencées pour la planification et la mise en œuvre de la conservation;
    - élaborer un indicateur de l'étendue des milieux humides dans le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, y compris une méthode pour les indicateurs de la vitesse et de l'intensité des changements dans les milieux

humides ainsi que fournir une analyse des données statistiques exactes et pertinentes relatives aux milieux humides ainsi que des ensembles de données géospatiales.

- Mieux comprendre des effets de la couverture et l'utilisation des terres sur les espèces sauvages et les écosystèmes, et mieux intégrer les connaissances autochtones dans les décisions de gestion

Ressources naturelles Canada

- Élaborer des produits forestiers et des outils de décision innovants qui enrichissent les connaissances sur les écosystèmes forestiers et qui contribuent à la durabilité environnementale des forêts du Canada.

- Faire progresser la science et les technologies sur la protection de la santé des forêts.

Renforcer les capacités et fournir un soutien

Fournir un soutien en nature et financier pour une gestion durable des terres et des forêts et accroître la participation des collectivités autochtones dans le secteur forestier du Canada. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative de foresterie autochtone, le Canada investit 1 million de dollars chaque année pour appuyer les projets autochtones de foresterie et de ressources naturelles connexes. À l'appui du Plan d'action sur le bois d'œuvre, annoncé en juin 2017, nous nous sommes engagés à investir un montant supplémentaire de 10 millions de dollars sur 3 ans dans l'initiative pour encourager l'innovation, la diversification et la résilience continues du secteur forestier du Canada.

Conserver les espaces naturels

Grâce aux fonds consentis à l'initiative du Patrimoine naturel, acquérir des terres privées, élargir les réserves nationales de faune et les réserves d'oiseaux migrateurs, améliorer notre capacité à gérer les aires protégées et établir un réseau coordonné d'aires de conservation.

Établir et gérer de nouvelles aires protégées et prendre d'autres mesures de conservation efficaces des aires protégées, y compris des aires protégées privées appuyées par les nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2018 et les incitatifs fiscaux liés aux dons de terres privées ou intérêts partiels à des organismes de fiducie foncière ou des organismes gouvernementaux au titre du Programme des dons écologiques. Ces mesures seront orientées par une approche fédérale, provinciale, territoriale et autochtone renouvelée à l'égard de la conservation des terres et de l'eau au Canada.

Avec un investissement de 74,75 millions de dollars entre 2018 et 2023, nous allons travailler en partenariat avec les provinces de l'Atlantique et le secteur forestier à tester une stratégie d'intervention innovante qui a pour but de prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'un des plus importants ravageurs des pessières au Canada.

Continuer à surveiller l'intégrité écologique des écosystèmes des parcs, à restaurer les écosystèmes dégradés et à rétablir les espèces en péril grâce au Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada et d'autres initiatives menées dans les parcs.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Protéger les terres privées, élargir les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, accroître notre capacité de gérer les aires protégées et établir un réseau coordonné d'aires de conservation en :
    - mettant en œuvre l'Initiative du patrimoine naturel;
    - gérant et élargissant le réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada;
    - continuant à appuyer les projets de rétablissement et d'amélioration des milieux humides sur le terrain au Canada;
    - assurant la planification et en prenant des mesures liées à la conservation des aires protégées, notamment l'élaboration de politiques nationales, l'identification de sites candidats et la mise en œuvre de services aux utilisateurs des sites et de la gestion des sites.

- Élaborer et faire progresser le Programme des dons écologiques afin d'accroître le nombre de terres écosensibles (ou droits fonciers) données par les Canadiens.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
    - conclure les négociations avec des gouvernements provinciaux et autochtones pour établir deux nouvelles réserves de parcs nationaux dans la région du sud de l'Okanagan et de Similkameen (Colombie-Britannique) et dans le cordon d'îles de Hog (Île-du-Prince-Édouard);
    - continuer de collaborer avec les provinces et les territoires ainsi que des organismes autochtones pour cerner et évaluer d'autres parcs nationaux, surtout dans les régions non représentées ou peu représentées et les zones naturelles d'importance pour les communautés autochtones;
    - mettre à jour le Plan du réseau de parcs nationaux;
    - poursuivre la surveillance de l'intégrité écologique des écosystèmes de parc, la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des espèces en péril sur une base prioritaire grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs.

Utiliser les lois et les règlements pour gérer la propagation des espèces exotiques envahissantes

Gérer la propagation et l'introduction des espèces exotiques envahissantes par la promotion de la conformité et la réalisation d'activités d'application de la loi. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des initiatives utilisées avant, pendant et après les frontières pour limiter l'introduction et la propagation de plantes exotiques envahissantes et de ravageurs nuisibles pour les ressources environnementales du Canada, comme les forêts et les terres agricoles.

Collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux

Créer des occasions de collaboration avec les parties prenantes, les collectivités et organisations autochtones, et collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux à la mise en œuvre d'initiatives conjointes. Gérer les risques pour les secteurs des ressources naturelles, l'infrastructure et la santé humaine en réglementant les ravageurs et les voies d'introduction et de propagation en fournissant des connaissances scientifiques et en collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des ministres des forêts et en promouvant la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt, la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada, et le Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada.

Mesures ministérielles

Ressources naturelles Canada

- Soutenir l'aménagement durable des forêts canadiennes en collaboration avec les provinces et territoires.

Travailler avec les populations autochtones

Travailler avec les peuples autochtones pour protéger et préserver les terres et l'eau, y compris par l'entremise du programme pilote des gardiens autochtones. Cette initiative favorise les occasions pour les populations autochtones de s'engager dans une gestion traditionnelle des terres et des cours d'eau au moyen de la surveillance de la santé écologique, du maintien des sites culturels et de la protection de zones et des espèces sensibles, entre autres.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Travailler avec les peuples autochtones pour protéger et préserver les terres et l'eau, en :
    - appuyant l'établissement d'aires protégées et de conservation autochtones;
    - élaborant des plans de gestion pour les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs d'Environnement et Changement climatique Canada au Nunavut dans le cadre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits;
    - consultant les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la conservation à long terme d'autres sites;
    - procédant au remplacement officiel des noms existants des aires protégées du Nord par des noms autochtones;
    - mettant en œuvre les conditions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits renouvelée en ce qui concerne les aires de conservation d'Environnement et Changement climatique Canada dans la région du Nunavut avec les parties inuites de l'Entente-cadre.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
    - collaborer avec des gouvernements, des organismes et des communautés autochtones pour cibler des candidatures de parcs nationaux, mener des évaluations de faisabilité, y compris des consultations, et pour négocier des ententes afin d'établir de nouveaux parcs nationaux qui comportent une structure de gouvernance concertée et assurent le maintien d'une utilisation traditionnelle des aires naturelles et sacrées;
    - contribuer à la réalisation de l'objectif prioritaire du gouvernement du Canada concernant la réconciliation; et continuer de participer au Programme des gardiens autochtones.

Populations d'espèces sauvages en santé

Mesures de contribution

Collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada

Par l'entremise du Patrimoine naturel et du Fonds de la nature du Canada (volet des espèces), le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 155 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018-2019, pour mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. La majorité de ce financement sera consacrée aux initiatives majeures concernant les lieux, les espèces et les secteurs prioritaires.

Avec nos partenaires, concentrer nos efforts et nos ressources sur les endroits, les espèces et les menaces prioritaires communs, afin de favoriser les approches écosystémiques qui sont bénéfiques à la conservation de plusieurs espèces et de la biodiversité.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada avec la collaboration des provinces et des territoires, des peuples autochtones et des intervenants, et au moyen des mesures suivantes, rendues possibles par des investissements dans le cadre du Fonds de la nature du Canada :
    - la mobilisation des partenaires et des intervenants, la planification de mesures coopératives de conservation et la mise en place de mesures sur le terrain visant les espèces en péril dans 11 lieux prioritaires fédéraux, provinciaux, territoriaux;
    - le financement de 15 lieux prioritaires désignés par les collectivités, où plusieurs partenaires s'occuperont ensemble de protéger les espèces en péril et de veiller à leur rétablissement;
    - la participation aux initiatives de planification des mesures de conservation des six espèces prioritaires établies par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
    - la création conjointe de plans d'action de conservation avec les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et du développement urbain.

Pêches et Océans Canada

- Avec nos partenaires, concentrer stratégiquement nos efforts et nos ressources sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires communs qui permettent des approches écosystémiques apportant des avantages majeurs pour la conservation de la biodiversité et de multiples espèces.

Collaborer avec les partenaires afin de mettre en œuvre une Approche pancanadienne en santé de la faune

Par l'entremise d'un nouveau comité consultatif sur la santé de la faune, travailler avec les partenaires pour élaborer des recommandations en matière de gestion et de politiques dans le but de mettre en œuvre une Approche pancanadienne en santé de la faune. Ce forum nous permettra de concentrer les efforts et les ressources sur les priorités communes et les menaces émergentes liées aux changements climatiques, et de combler les lacunes de capacité dans l'ensemble du Canada, tout particulièrement dans les régions rurales et du Nord.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Élaborer des recommandations en matière de gestion et de politiques dans le but de mettre en œuvre une Approche pancanadienne en santé de la faune par la participation d'Environnement et Changement climatique Canada au Comité consultatif sur la santé de la faune

Mettre en œuvre, innover et moderniser le cadre réglementaire et politique, ainsi que les outils, afin de protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs

Mettre en œuvre les lois, les règlements et les outils qui appuient la nouvelle approche axée sur les priorités pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs. Cela comprendra, par exemple, de prendre les mesures suivantes :

- continuer d'évaluer et de faire la liste des espèces et élaborer des programmes de rétablissement et des plans d'action en temps opportun en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
- protéger l'habitat essentiel qui est primordial à la survie ou au rétablissement des espèces en péril, comme l'endroit où elles donnent naissance à leurs petits, où les œufs éclosent, où elles se nourrissent ou élèvent leurs petits;
- travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces en péril;
- promouvoir la conformité à la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*;
- mettre en œuvre les plans d'action en fonction des sites de Parcs Canada pour les espèces en péril;
- concevoir des outils pour évaluer et protéger l'habitat des espèces en péril, comme le caribou des bois (population boréale).

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Mettre en œuvre les lois, les règlements et les outils qui appuient la nouvelle approche axée sur les priorités pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs par l'entremise de :
    - protéger l'habitat essentiel des espèces désignées dans les programmes de rétablissement et des plans d'action en temps opportun en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
    - élaborer des politiques, des procédures d'exploitation normalisée et/ou des lignes directrices conformément au cadre stratégique et sur le plan de la *Loi sur les espèces en péril*;
    - collaborer avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de l'actuelle *Loi sur les espèces en péril* et déterminer si elle doit être modernisée;
    - travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces en péril;
    - concevoir des outils pour évaluer et protéger l'habitat des espèces en péril, comme le caribou des bois (population boréale) et pour l'ours polaire;
    - fournir des conseils d'expert sur la faune pendant les évaluations des activités humaines en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la réalisation d'une évaluation stratégique de la biodiversité*;*

- mettre en œuvre l'approche pancanadienne et une approche priorisée pour l'action sur les espèces en péril et chercher des moyens de faire progresser les approches novatrices;
- mettre en œuvre une approche améliorée fondée sur le risque pour l'application des lois fédérales sur la faune qui protègent les espèces en péril, les aires protégées, les oiseaux migrateurs ainsi que les plantes et les animaux dans le commerce international et interprovincial.

- Promouvoir la conformité à la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs en :
  - fournissant des analyses clés d'ordre à l'appui de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et de ses règlements d'application;
  - collaborant avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale et en continuant de surveiller la situation des oiseaux migrateurs et de leur habitat et de mener des recherches à ce sujet.

Parcs Canada

- contribuer, de 2020 à 2023, à la protection et au rétablissement des espèces en péril en mettant en œuvre des mesures énoncées dans des plans d'action nouveaux ou actuels propres aux lieux et ciblant plusieurs espèces (et des plans propres aux espèces) en coordination avec des partenaires clés.

Pêches et Océans Canada

- Désigner dans les documents de rétablissement les habitats essentiels, partiellement ou complètement, pour la survie ou le rétablissement des espèces en péril.

Mettre en œuvre de meilleures mesures de conservation

Faire des investissements importants, ciblés et soutenus dans le cadre du nouveau Fonds de la nature du Canada qui stimulent les partenariats, les co-investissements, l'innovation et de meilleurs résultats en matière de conservation, en mettant l'accent sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires. Cela consistera à continuer d'appuyer les projets dans les collectivités qui rassemblent les personnes pour la protection des espèces en péril par l'entremise du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril et le fonds pour les lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril.

Mesures ministérielles

Pêches et Océans Canada

- Promouvoir et faciliter les mesures d'intendance des partenaires/intervenants dans les activités de protection et de rétablissement des espèces en péril par l'entremise du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces aquatiques en péril, du Fonds autochtone pour les espèces en péril et du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril.

Travailler avec les partenaires pour améliorer les connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes

Mener des recherches et échanger l'information pour assurer la protection et la conservation des espèces sauvages en prenant, par exemple, les mesures suivantes :

- élaborer des outils de soutien aux décisions et promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes pour l'agriculture, la foresterie, les pêches et l'aménagement urbain, afin de cerner et de traiter les menaces courantes qui pèsent sur de multiples espèces;

- mener des recherches pour faire avancer les mesures de protection et de rétablissement prises en faveur des espèces en péril et des oiseaux migrateurs prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone;
- collaborer avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires à des études et à des analyses nationales liées aux espèces exotiques envahissantes et aux voies d'introduction prioritaires;
- continuer de participer au Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes, un comité fédéral-provincial-territorial qui fournit un forum pour la planification, la coordination et l'échange de renseignements;
- élaborer des inventaires et des caractérisations de terres afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Mener des recherches pour faire avancer les mesures de protection et de rétablissement prises en faveur des espèces en péril et des oiseaux migrateurs prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone par les mesures suivantes :
    - collaborer avec les intervenants et les partenaires autochtones par l'entremise d'organismes consultatifs mandatés et habilités en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (y compris le Comité consultatif sur les espèces en péril, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril, et le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril, et autres);
    - collaborer avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires à des études et à des analyses nationales liées aux espèces exotiques envahissantes et aux voies d'introduction prioritaires;
    - élaborer des inventaires et des caractérisations de terres afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes;
    - participer au Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes;
    - éclairer la planification et les mesures de rétablissement des espèces en péril et des espèces prioritaires inscrites, y compris le caribou, l'ours blanc et les oiseaux migrateurs inscrits;
    - effectuer des recherches en collaboration avec les intervenants et les partenaires;
    - veiller à ce que l'information sur les espèces en péril soit accessible aux partenaires et au public par la publication de documents de rétablissement dans le Registre public des espèces en péril.

- Travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour protéger, conserver et rétablir les espèces en péril par les moyens suivants :
    - poursuivre ses efforts pour renouveler les relations de nation à nation avec les Autochtones dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril et de la *Loi fédérale sur les espèces en péril;*
    - établir des mécanismes, notamment le consortium du savoir sur le caribou boréal, visant à appuyer l'application conjointe du savoir autochtone et de la science occidentale;
    - établir des partenariats avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, dans le cadre du Fonds de la nature du Canada, afin de reconnaître et de respecter le leadership, le savoir et les intérêts autochtones dans le domaine de la gestion des terres et des ressources;
    - faire participer les peuples autochtones en ce qui a trait aux espèces et aux lieux prioritaires, notamment à l'évaluation des espèces ainsi qu'à la planification et à la

mise en œuvre du rétablissement (mesures de protection, intendance et autres mesures);
    - négocier des traités modernes et des ententes de réconciliation, y compris mettre en œuvre des obligations, mobiliser les peuples autochtones et appliquer le savoir autochtone.

- Continuer de surveiller la situation des oiseaux migrateurs et de leur habitat par les moyens suivants :
    - mener des recherches pour comprendre les répercussions des changements environnementaux sur la protection et la conservation des espèces, y compris des recherches ciblées et à long terme pour évaluer les principales menaces des changements climatiques, de la perte d'habitat et des activités anthropiques, et en collaborant avec les collectivités autochtones pour concevoir et mettre en œuvre des projets de recherche (en cours);
    - surveiller et évaluer la situation et les tendances des populations et des paysages, modéliser les mécanismes de cause et les effets des changements démographiques, fixer des objectifs mesurables en matière de population et d'habitat et des priorités en matière de conservation, et déterminer les mesures de conservation en consultation avec les intervenants, à l'appui de l'élaboration de règlements;
    - permettre la mise en œuvre de stratégies pour les régions de conservation des oiseaux en trouvant des mécanismes et en établissant des partenariats visant à diffuser de l'information sur les stratégies.

Parcs Canada

- Faire progresser, de 2020 à 2023, l'action pour la protection et le rétablissement des espèces en péril prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone dans le cadre des projets de conservation et de restauration, selon une méthode élaborée en février 2020 avec des partenaires autochtones.

Pêches et Océans Canada

- Publier des documents sur le rétablissement ou la gestion dans le Registre public des espèces en péril accessible au public.

Renforcer les capacités et promouvoir l'éducation

Renforcer les capacités pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces et de leurs habitats en prenant, par exemple, les mesures suivantes :

- administrer le Programme d'intendance de l'habitat, qui appuie les projets de conservation qui mobilisent les Canadiens dans les mesures de conservation avantageuses pour les espèces sauvages;
- administrer le Fonds autochtone pour les espèces en péril, qui favorise la participation active des peuples autochtones à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*;
- administrer le Fonds de la nature du Canada (volet des espèces) pour appuyer les partenariats avec les peuples autochtones pour la protection et le rétablissement des espèces en péril;
- investir 2,25 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2018-2019, dans les programmes Participation des jeunes Canadiens à la conservation de la faune qui seront mis en place à l'échelle du Canada;
- fournir L'ABC des poissons-appâts, une application qui aide les pêcheurs récréatifs à s'assurer que les appâts qu'ils utilisent ne sont pas des espèces envahissantes qui pourraient endommager l'écosystème ou des espèces en péril;

- tenir à jour une carte en ligne des espèces aquatiques en péril qui fait savoir aux Canadiens où se trouvent les espèces aquatiques en péril et leur habitat essentiel au Canada;
- co-diriger, avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'initiative mondiale #NaturePourTous, qui rassemble plus de 50 organisations partenaires au Canada et plus de 350 dans le monde entier afin d'intensifier la programmation qui relie les gens à la nature et inspire de vaste soutien public et intersectoriel et action en faveur de la conservation.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Renforcer les capacités pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces et de leurs habitats par les mesures suivantes :
  - appuyer des projets, dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et du Programme des lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril, qui font participer les Canadiens à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages;
  - appuyer des projets, dans le cadre du Fonds autochtone pour les espèces en péril, qui font participer les bénéficiaires autochtones aux mesures de conservation;
  - renforcer la capacité de recherche dans les collectivités autochtones et nordiques afin d'appuyer la surveillance et l'éducation communautaires;
  - investir 2,25 millions de dollars sur 3 ans dans les programmes Participation des jeunes Canadiens à la conservation de la faune.

Pêches et Océans Canada

- Tenir à jour une carte en ligne des espèces aquatiques en péril qui permet aux Canadiens de savoir où se trouvent les espèces aquatiques en péril et leur habitat essentiel au Canada.

Respecter nos engagements internationaux liés à la faune

Travailler avec les partenaires internationaux pour assurer la protection et la conservation des espèces en péril et remplir les obligations du Canada aux termes d'ententes internationales, notamment dans le cadre des conventions suivantes :

- Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada;
- Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction;
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Travailler avec les partenaires internationaux pour assurer la protection et la conservation des espèces en péril et remplir les obligations du Canada aux termes d'ententes internationales par les mesures suivantes :
  - respecter les obligations du Canada en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction;
  - mettre en œuvre la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages* et la réglementation de leur commerce international et interprovincial;
  - collaborer avec des partenaires internationaux à la mise en œuvre d'un Plan d'action circumpolaire pour les ours blancs, conformément à l'Accord sur la conservation des ours blancs de 1973;
  - respecter les obligations du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies;

- assurer un suivi et coordonner les mesures à l'appui de la Stratégie canadienne de la biodiversité, et les initiatives visant à faire progresser les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, notamment au moyen de la participation active et de la direction des délégations canadiennes aux réunions internationales à l'appui de la biodiversité;
- continuer à coordonner la participation du Canada avec celle des États-Unis et du Mexique dans le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, et appuyer le groupe de travail trilatéral pour veiller à la conservation du phénomène de migration du monarque, conformément à l'engagement pris au Sommet des leaders nord-américains de 2016;
- mettre en œuvre la Convention de Ramsar au Canada afin de favoriser l'utilisation judicieuse des milieux humides et d'appuyer les partenaires pour la désignation de tout nouveau site Ramsar proposé;
- mettre en œuvre une approche améliorée fondée sur le risque pour l'application des lois fédérales sur la faune qui protègent les espèces en péril, les aires protégées, les oiseaux migrateurs et les plantes et animaux sauvages faisant l'objet d'un commerce international et interprovincial;
- travailler étroitement avec des organismes étrangers d'application de la loi et des organisations intergouvernementales pour protéger les espèces nationales et exotiques dans le commerce canadien;
- participer de façon continue à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- chercher à ajouter aux accords de libre-échange du Canada des dispositions qui appuient le rôle de chef de file du Canada dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages et la protection des espèces en péril.

- Travailler avec les partenaires internationaux pour assurer la protection et la conservation des espèces en péril (y compris les espèces d'oiseaux migrateurs pertinentes) et remplir les obligations du Canada aux termes d'ententes internationales par les mesures suivantes :
  - entreprendre des mesures internationales pour la conservation des oiseaux migrateurs (sous l'égide de la Commission de coopération environnementale), et réaliser des projets pour la conservation des oiseaux de mer au Chili (en vertu de l'Accord de coopération environnementale Canada-Chili) ainsi que pour la surveillance des oiseaux de rivage au Panama (en vertu de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Panama);
  - mettre en œuvre la Convention de Ramsar au Canada afin de favoriser l'utilisation judicieuse des milieux humides et d'appuyer les partenaires pour la désignation de tout nouveau site Ramsar proposé;
  - collaborer avec des partenaires internationaux, notamment pour mettre en œuvre la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, et continuer de surveiller la situation des oiseaux migrateurs et de mener des recherches sur ceux-ci et leurs habitats;
  - mettre en œuvre une approche améliorée fondée sur le risque pour l'application des lois fédérales sur la faune qui protègent les espèces en péril, les aires protégées, les oiseaux migrateurs et les plantes et animaux sauvages faisant l'objet d'un commerce international et interprovincial.

Pêches et Océans Canada

- Soutenir les travaux entrepris avec des partenaires internationaux pour protéger et conserver les espèces en péril, en particulier en ce qui concerne leur rétablissement, tel qu'il est défini dans la cible 2 de la Convention sur la diversité biologique.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agence des services frontaliers du Canada

- Élaborer et offrir un module de formation aux agents des services frontaliers concernant les inspections des embarcations aquatiques pour intercepter les espèces aquatiques envahissantes à la frontière.

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Promouvoir le respect des exigences phytosanitaires à l'importation et nationales, y compris les inspections des cargaisons et des installations et les audits des autres programmes de prestation de services.

- Élaborer et mettre en œuvre des options réglementaires pour les nouvelles plantes envahissantes, les phyto-ravageurs et les voies d'entrée afin de limiter l'impact des plantes envahissantes et des phyto-ravageurs sur les ressources environnementales du Canada, telles les forêts et les terres agricoles.

- Consultez les Canadiens sur les options réglementaires pour les nouvelles plantes envahissantes, les phyto-ravageurs et les voies d'entrée.

Défense nationale

- Mettre en œuvre un outil du système d'information géographique centralisé pour les renseignements sur les espèces en péril et saisir 40 % des données historiques d'ici 2023.

Environnement et Changement climatique Canada

- Faire avancer la Stratégie sur les oiseaux migrateurs en offrant une approche fondée sur le risque pour l'application des lois fédérales comme la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces en péril* et la promotion de la conformité à celles-ci afin d'assurer une augmentation de la croissance démographique parmi les espèces d'oiseaux migrateurs.

Eau potable

Mesures de contribution

Collaborer avec les partenaires en ce qui a trait à la qualité de l'eau potable
Collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer et mettre à jour les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Travailler en partenariat avec les collectivités des Premières Nations, y compris les conseillers techniques et les dirigeants des Premières Nations pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations dans le but de garantir que les systèmes d'eau dans les réserves soient sûrs.

Mesures ministérielles

Santé Canada

- Élaborer et tenir à jour des lignes directrices et des documents d'orientation sur la qualité de l'eau potable fondés sur la santé en collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Services aux Autochtones Canada

- Fournir des fonds et des conseils aux collectivités des Premières Nations relativement à la planification, à l'approvisionnement, à la conception, à la construction, à la mise en service, à l'exploitation et à l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

- Aider les Premières Nations à déterminer les besoins en matière d'infrastructure et à présenter des propositions de projets d'immobilisations.

- Au printemps 2017, le secteur des Opérations régionales de Services aux Autochtones Canada a mis sur pied l'Équipe stratégique de gestion des eaux pour surveiller l'engagement du Ministère à éliminer les avis sur la qualité de l'eau potable à long terme touchant les systèmes publics des Premières Nations qui ont reçu une aide financière de Services aux Autochtones Canada. L'équipe a coordonné les efforts du Ministère pour réaliser cet engagement et a établi des liens avec des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux pour régler les problèmes liés à l'eau potable.

Prendre des mesures pour assurer la qualité de l'eau potable
Fournir aux provinces et aux territoires une orientation axée sur la santé concernant les contaminants de l'eau potable, notamment en définissant des valeurs d'évaluation de l'eau potable. Fournir du financement et des conseils aux Premières Nations dans la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la mise en service de leurs installations d'eau potable et d'eaux usées. Mener des inspections et des vérifications de l'eau potable dans les avions, les trains, les navires de croisière et les traversiers internationaux et interprovinciaux afin de protéger la santé et la sécurité du public qui les emprunte pour voyager, en nous assurant que les violations importantes sont atténuées en temps opportun.

Mesures ministérielles

Agence de la santé publique du Canada

- Appliquer le Règlement sur l'eau potable à bord des trains, bâtiments, aéronefs et autocars y compris les inspections et les évaluations dans les avions, les trains, les bateaux de croisières, les traversiers et les autobus internationaux et interprovinciaux afin de protéger la santé et la sécurité des voyageurs et de s'assurer que les manquements graves seront corrigés rapidement.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Services aux Autochtones Canada

- Soutenir toutes les collectivités des Premières Nations afin de s'assurer qu'elles ont accès à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou à un agent d'hygiène du milieu qualifié, qui peut prélever des échantillons d'eau potable et les analyser afin de déceler de la contamination bactériologique potentielle.

- Soutenir les collectivités des Premières Nations afin d'assurer la surveillance soutenue de la qualité de l'eau potable pour minimiser les répercussions potentielles sur la santé.

Alimentation durable

Mesures de contribution

Utiliser des lois et des règlements pour assurer une aquaculture durable
Élaborer et mettre en œuvre des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de faire progresser la durabilité de l'aquaculture. Cela comprendra : • la mise en œuvre d'un programme de surveillance en vertu du Règlement sur les activités d'aquaculture afin de s'assurer que l'usage de drogues et de pesticides dans l'aquaculture n'est pas significativement préjudiciable aux milieux marins et d'eau douce et la publication chaque année des données recueillies aux termes du Règlement sur les activités d'aquaculture concernant les activités relatives aux poissons à nageoires, aux eaux douces et aux mollusques; • l'élaboration d'un ensemble unique de règlements sur l'aquaculture, qui améliorerait la clarté à l'intention de l'industrie, des intervenants et du public canadien concernant la façon dont l'aquaculture est gérée pour favoriser la croissance responsable au Canada; • le début de l'élaboration d'une loi fédérale qui continuerait de garantir que l'industrie de l'aquaculture du Canada est un chef de file mondial dans la production de produits de grande qualité, de manière durable sur le plan environnemental.

Mesures ministérielles

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Continuer de travailler avec l'industrie pour faciliter la mise en œuvre des exigences du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, notamment :
  - l'octroi de licences pour identifier les entreprises du secteur alimentaire et prendre des mesures adaptées lorsque des activités non conformes sont détectées;
  - contrôles préventifs pour atténuer les risques;
  - traçabilité pour réduire le temps de retrait des aliments dangereux du marché.

- Appuyer la mise en œuvre des exigences dans tous les secteurs grâce à des activités de sensibilisation ciblées, à des webinaires et à des documents d'orientation.

- Collaborer avec des partenaires pour promouvoir la conformité en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail.*

Pêches et Océans Canada

- Inspecter les opérations aquacoles pour valider les renseignements déclarés au titre des permis et déterminer la conformité avec les permis d'aquaculture, les conditions de permis et toute autre disposition législative en vigueur.

Services publics et Approvisionnement Canada

- Réviser et mettre à jour la norme nationale sur l'aquaculture biologique (cette norme sera référencée dans la prochaine *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*), afin d'appuyer et de faciliter les principes de l'aquaculture biologique.

Accroître les connaissances qui appuient l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables

Mener des recherches sur les effets environnementaux de l'agriculture et de l'aquaculture et sur les façons dont ces secteurs peuvent préserver l'environnement (par exemple, en stockant le carbone).

Mener des recherches réglementaires ciblées sur les organismes nuisibles et les agents pathogènes des poissons, la gestion des écosystèmes et les interactions avec les populations de poissons sauvages, ainsi que des recherches collaboratives afin d'améliorer la prise de décisions environnementales et la durabilité du secteur de l'aquaculture.

Mesures ministérielles

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Mener des recherches pour accroître les connaissances sur les effets environnementaux de l'agriculture, y compris les façons dont le secteur peut aider à protéger l'environnement.

Pêches et Océans Canada

- Mener des recherches réglementaires ciblées sur les parasites et les agents pathogènes des poissons, la gestion des écosystèmes et les interactions avec les populations de poissons sauvages, ainsi que des recherches collaboratives pour améliorer le processus décisionnel environnemental et la durabilité de l'industrie aquacole.

Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur

Promouvoir l'innovation et encourager l'adoption de pratiques agricoles durables aux niveaux de l'exploitation agricole et du paysage en collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Partenariat canadien pour l'agriculture. Ce partenariat, qui repose sur le succès des cadres stratégiques précédents, assurera une concentration continue sur la durabilité environnementale, y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cela comprend :

- la diffusion de résultats de recherches et la fourniture de nouvelles technologies au secteur à un rythme plus rapide;
- la promotion de la progression et de l'adoption de technologies agricoles propres;
- l'appui à la recherche en matière d'agriculture dans les domaines émergents et évolutifs.

Appuyer le développement d'un secteur agroalimentaire canadien novateur de classe mondiale, notamment en :

- appuyant la Table de stratégies économiques sur l'agroalimentaire;
- offrant, par l'entremise d'Innovation Canada, un seul point de contact qui établit des liens entre les entreprises canadiennes et les innovateurs de tous les secteurs, y compris le secteur agroalimentaire, et les programmes et services du gouvernement;
- faisant progresser la Supergrappe des industries des protéines;
- faisant progresser les grappes scientifiques (par exemple, le blé, les produits biologiques et le porc) dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture du programme agroscientifique.

Mesures ministérielles

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Suivre la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires pour mesurer la contribution du secteur à la croissance économique du Canada.

- Accélérer la démonstration, la commercialisation ou l'adoption de produits, de technologies, de procédés ou de services agro-industriels novateurs qui accroissent la compétitivité et la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire en continuant de financer le programme Agri-innovation.

- Renforcer la capacité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de promouvoir l'innovation par la production et la commercialisation de nouvelles technologies.

- Fournir un soutien en matière de programmes aux provinces et aux territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels du Canada de promouvoir l'innovation en faisant connaître les nouveaux débouchés grâce à l'élaboration et à la diffusion du renseignement sur les marches.

Offrir une subvention alimentaire

Continuer de fournir une subvention, y compris par l'intermédiaire du programme Nutrition Nord Canada, afin d'accroître l'accès des résidents du Nord vivant dans les collectivités isolées aux aliments périssables nutritifs.

Faciliter des choix alimentaires plus sains

Continuer de mettre en œuvre la Stratégie en matière de saine alimentation pluriannuelle et exhaustive pour appuyer les milieux alimentaires qui facilitent des choix alimentaires plus sains pour tous les Canadiens. Cela consiste notamment à améliorer la qualité nutritive des aliments, à protéger les populations vulnérables par l'imposition de restrictions sur la publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants de moins de 13 ans et à fournir de l'information nutritionnelle par l'entremise de la nouvelle version du Guide alimentaire canadien et d'un meilleur étiquetage des aliments afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens. En tant que partie intégrante de la stratégie, le nouveau Guide alimentaire fait également la promotion des connaissances et des compétences liées à l'alimentation qui peuvent favoriser une saine alimentation et une manipulation sécuritaire des aliments et aider à réduire les déchets alimentaires.

Mettre en œuvre des améliorations au programme Nutrition Nord Canada comme moyen d'appuyer la disponibilité d'aliments nutritifs dans les collectivités nordiques isolées et un meilleur accès à ces aliments.

Mesures ministérielles

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Mettre en œuvre le Fonds pour les infrastructures alimentaires locales, qui appuie les projets d'alimentation locale, comme ceux des banques alimentaires et des jardins communautaires partout au Canada, afin de fournir aux populations à risque, comme les collectivités moins privilégiées et isolées, un meilleur accès à des aliments sains grâce à des investissements dans l'infrastructure.

Santé Canada

- Renforcer les composantes de base de la Stratégie en matière de saine alimentation, lancée en 2016, qui consiste à : améliorer l'information sur la saine alimentation, renforcer l'étiquetage et les allégations, améliorer les normes de qualité nutritionnelles, protéger les populations vulnérables (par exemple, publicité auprès des enfants).

Services aux Autochtones Canada

- À travers le volet éducatif en matière de nutrition du programme Nutrition Nord Canada, encourager les choix alimentaires sains en augmentant les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement de compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains.

Utiliser des lois et des règlements pour garantir la salubrité des aliments

Mettre en œuvre le nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, une étape majeure dans la protection du système alimentaire du Canada et l'amélioration de la santé et du bien-être des consommateurs. Le règlement comporte de nouvelles exigences liées à la délivrance de permis, à la traçabilité des produits alimentaires et aux contrôles préventifs. Les exigences sont mises en œuvre progressivement sur une période de 12 à 30 mois.

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et son règlement d'application, continuer de mettre en œuvre les règlements et normes de salubrité et de qualité nutritionnelle pour tous les aliments vendus au Canada.

Mesures ministérielles

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Continuer de travailler avec l'industrie pour faciliter la mise en œuvre des exigences du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, notamment :
  - l'octroi de licences pour identifier les entreprises du secteur alimentaire et prendre des mesures adaptées lorsque des activités non conformes sont détectées ;
  - contrôles préventifs pour atténuer les risques; et
  - traçabilité pour réduire le temps de retrait des aliments dangereux du marché.

- Appuyer la mise en œuvre des exigences dans tous les secteurs grâce à des activités de sensibilisation ciblées, à des webinaires et à des documents d'orientation.

- Collaborer avec des partenaires pour promouvoir la conformité en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail.*

Pêches et Océans Canada

- Inspecter les opérations aquacoles pour valider les renseignements déclarés au titre des permis et déterminer la conformité avec les permis d'aquaculture, les conditions de permis et toute autre disposition législative en vigueur.

Santé Canada

- Procéder à la restructuration du règlement sur les aliments pour réduire les obstacles qui empêchent l'industrie de mettre sur le marché des produits novateurs (p. ex. aliments enrichis et aliments fabriqués à partir de technologies et de procédés nouveaux), tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Collaborer avec les partenaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Protéger le secteur agricole et les espaces naturels du Canada en collaborant avec des partenaires pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes au Canada et limiter leur propagation. Par exemple, travailler avec les États-Unis et d'autres pays pour garantir la conformité avec les règlements phytosanitaires du Canada et échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires et les taux de conformité.

Mesures ministérielles

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Participer à des forums internationaux tels que la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux.
- Favoriser les partenariats avec les partenaires commerciaux, les conseils provinciaux des espèces envahissantes et les intervenants de l'agriculture, de l'horticulture et des transports.

Pêches et Océans Canada

- Mener des recherches scientifiques, assurer une surveillance et fournir des avis pour aider le Ministère et ses partenaires à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agence des services frontaliers du Canada

- Élaborer et offrir un module de formation aux agents des services frontaliers concernant les inspections des embarcations aquatiques pour intercepter les espèces aquatiques envahissantes à la frontière.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Élaborer et lancer le Défi de la réduction du gaspillage alimentaire, pour accélérer la mise en œuvre de mesures novatrices et concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire au Canada.
- Établir des tribunes pour faciliter la collaboration stratégique entre l'industrie et le gouvernement sur les principaux enjeux environnementaux auxquels fait face le secteur, comme une Table de la durabilité.
- Évaluer l'impact environnemental collectif sur le paysage canadien de l'adoption de pratiques agricoles durables par les agriculteurs, et en faire rapport.

Relations Couronne-Autochtone et Affaires du nord Canada

- Les résidents des collectivités admissibles ont accès à des aliments périssables nutritifs à un tarif subventionné.
- Fournir une contribution pour les produits de base (denrées non périssables et autres articles non alimentaires/essentiels) expédiés par transport de surface.
- Les choix nutritionnels et la santé des collectivités isolées du Nord sont renforcés.
- Assurer la prestation de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs dans les collectivités admissibles, afin que celles-ci puissent s'équiper pour la récolte d'aliments locaux en soutien aux activités de partage de la nourriture.

Services publics et Approvisionnement Canada

- Réviser et mettre à jour les normes nationales sur les systèmes de production biologique pour soutenir et faciliter les principes de l'agriculture biologique.

Rapprocher les Canadiens de la nature

Mesures de contribution

Renforcer la capacité pour les activités de conservation
Faire participer les Canadiens à des activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat, notamment : • en collaborant avec les peuples autochtones à un vaste éventail d'aires protégées et de conservation autochtones; • en œuvrant au rétablissement d'espèces en péril en fonction des priorités, y compris par l'entremise du Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada; • en établissant des partenariats stratégiques pour des activités menées en collaboration comme des recherches scientifiques et universitaires, des efforts de conservation, des campagnes de promotion et des activités de sensibilisation; • en appuyant des programmes nationaux visant à éduquer et à mobiliser des enfants de 6 à 12 ans grâce à des activités de conservation de la faune du Canada.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Collaborer avec les peuples autochtones à un vaste éventail d'aires protégées et de conservation autochtones

- Renforcer la capacité pour les activités de conservation par l'entremise des mesures suivantes :
  - établir des partenariats stratégiques pour des activités menées en collaboration comme des recherches scientifiques et universitaires, des efforts de conservation, des campagnes de promotion et des activités de sensibilisation;
  - collaborer avec Conservation de la nature Canada pour réaliser les priorités gouvernementales, notamment accélérer le rythme de la conservation des terres privées et protéger l'habitat naturel important dans les collectivités du sud du Canada;
  - financer le Programme de conservation du patrimoine naturel pour aider et appuyer l'acquisition de zones importantes sur le plan écologique dans l'ensemble du Canada, protéger l'habitat des espèces en péril (évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et inscrites à la *Loi sur les espèces en péril*) et des oiseaux migrateurs et renforcer les connexions et les corridors entre les aires protégées.

- Investir dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (10 millions de dollars sur deux ans, dans le cadre de l'engagement soutenu du gouvernement d'investir jusqu'à 20 millions de dollars sur quatre ans) et collaborer avec Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada, Island Nature Trust, la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba et d'autres partenaires pour mettre en œuvre le Plan.

- Collaborer avec des partenaires externes pour faire avancer la Stratégie sur les oiseaux migrateurs et appliquer les lois fédérales sur la faune qui protègent les espèces végétales et animales, y compris dans le commerce interprovincial et international, et promouvoir la conformité à celles-ci.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023:
    - Continuer de collaborer avec les peuples autochtones sur différentes aires protégées et de conservation autochtones;
    - rétablir des espèces en péril sur une base prioritaire, notamment dans le cadre du Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada;
    - élaborer des partenariats stratégiques pour la tenue d'activités de collaboration telles que des recherches scientifiques et universitaires, des efforts de conservation, des campagnes publicitaires et des activités de sensibilisation;
    - appuyer une programmation nationale visant à éduquer les enfants âgés de 6 à 12 ans sur la conservation de la faune au Canada et à les faire participer aux efforts de conservation.

Promouvoir la participation du public

Inciter les Canadiens à visiter leurs parcs nationaux et lieux patrimoniaux, à sortir au grand air et à en apprendre davantage sur notre environnement et notre histoire. Par exemple :

- offrir aux Canadiens des possibilités de se rapprocher de la nature par l'intermédiaire d'initiatives multimédias, d'apprentissage et de sensibilisation dans leurs collectivités et offrir l'entrée gratuite dans les lieux administrés par Parcs Canada aux enfants de 17 ans et moins;
- travailler avec des partenaires pour offrir des opportunités spécifiques pour les jeunes, les jeunes adultes et les nouveaux Canadiens afin qu'ils en sachent davantage à propos de Parcs Canada et de son réseau de lieux, qu'ils en fassent l'expérience et qu'ils partagent ces expériences;
- poursuivre les travaux visant à accroître la participation aux programmes axés sur la nature et la fréquentation des réserves nationales de faune;
- appuyer l'aménagement d'espaces verts dans les zones urbaines pour accroître les possibilités des résidents de se rapprocher de la nature.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Promouvoir la participation du public en nature :
    - poursuivre les efforts visant à accroître la participation aux programmes axés sur la nature et la fréquentation des réserves nationales de faune;
    - mettre en œuvre l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature dans 10 réserves nationales de faune en construisant de nouveaux sentiers, ponts et expositions, et en faisant la promotion d'un programme national de géocachette (un jeu éducatif extérieur qui utilise des appareils munis d'un GPS);
    - faciliter l'accès des Canadiens à la nature dans les réserves nationales de faune près des centres urbains. (Par exemple, l'accès gratuit à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente en 2017).

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Organiser des séances d'information et consultations publiques dans le cadre de la planification de projets d'aménagements visant l'aménagement de sites communautaires urbains et/ou naturels lorsque pertinentes.

Parcs Canada

- De 2020 à 2023 :
    - créer des occasions pour les Canadiens de se rapprocher de la nature dans le cadre d'initiatives d'apprentissage, de sensibilisation et multimédias au sein de leurs

communautés, et en offrant l'entrée gratuite aux lieux de Parcs Canada aux jeunes de 17 ans et moins;
    - travailler avec les partenaires pour faciliter des occasions précises pour les jeunes, les jeunes adultes et les nouveaux Canadiens d'en apprendre sur Parcs Canada et son réseau de lieux, d'en faire l'expérience et de faire part de leurs expériences.

Conserver la biodiversité du Canada

Conserver la biodiversité du Canada grâce au Fonds de la nature du Canada. Le fonds fournira un financement fédéral de 500 millions de dollars sur 5 ans et cherchera à obtenir une somme supplémentaire de 500 millions de dollars en contributions de partenaires, comme les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les fondations philanthropiques, les entreprises du secteur privé et les organismes non gouvernementaux. Il aidera les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants à conserver des aires naturelles et à rétablir des espèces en péril.

Mesures ministérielles

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Travailler avec des biologistes pour suivre les espèces aviaires et herpétofaune à statut particulier nichant sur les structures et terrains et procéder à l'installation et à l'entretien de leurs habitats (ex. : nichoirs pour les faucons pèlerins, poutrelles pour la nidification des hirondelles à front blanc, hibernacles pour la couleuvre brune)

Améliorer les programmes et les services à l'intention des visiteurs

Renforcer le lien avec la nature et la culture en élargissant et en améliorant les programmes et les services qui répondent aux besoins des visiteurs des lieux administrés par Parcs Canada, et favoriser des expériences positives et mémorables. Cela comprend :

- diversifier l'offre d'hébergement et les programmes d'interprétation pour favoriser l'exploration et l'apprentissage;
- continuer à innover, à élargir et à diversifier les programmes et services disponibles et élargir le programme Initiation au camping;
- collaborer avec les collectivités autochtones pour offrir des programmes d'interprétation et de contes axés sur les activités et les connaissances traditionnelles;
- continuer de renouveler l'infrastructure qui facilite l'accès des visiteurs et l'utilisation des lieux patrimoniaux.

Mesures ministérielles

Parcs Canada

- De 2020 à 2023 :
    - diversifier les accommodements et les programmes d'interprétation pour encourager les explorations et les apprentissages;
    - continuer d'innover, d'élargir et de diversifier les programmes et les services offerts ainsi que d'élargir le Programme d'initiation au camping;
    - collaborer avec des communautés autochtones pour offrir des programmes d'interprétation et de narration reposant sur les activités et connaissances traditionnelles;
    - continuer de renouveler l'infrastructure qui facilite l'accès des visiteurs aux lieux patrimoniaux et leur utilisation de ces lieux.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Créer et exécuter des activités de communication pour encourager les Canadiens à prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes lorsqu'ils sont dans la nature – par exemple, nettoyer soigneusement vos bottes et votre équipement, ne pas déplacer de bois de chauffage et signaler toute observation de parasites potentiels aux gouvernements fédéral et provincial.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Élaborer et mettre en place un plan de verdissement des terrains naturels non valorisés sur le territoire de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée afin de favoriser la création d'une trame verte.

- Étudier les options de partenariat avec des organismes de développement et de mise en valeur de parcs.

- Poursuivre la collaboration notamment avec l'organisme Sentier Urbain qui a pour mission de promouvoir le verdissement social en ville. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée met à la disposition de cet organisme un terrain afin que celui-ci crée un espace de vie naturel au sein de la ville par l'installation et l'entretien d'un jardin pollinisateur.

Parcs Canada

- Maintenir ou accroître le nombre de visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation tout en conservant les valeurs écologiques, l'intégrité et les bienfaits pour la conservation de la biodiversité de ces lieux.

- Continuer d'accroître le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux.

Collectivités sûres et en santé

Mesures de contribution

Mieux comprendre les polluants atmosphériques et les substances nocives
Mener des recherches et des analyses scientifiques afin de mieux quantifier les émissions et comprendre les sources et les effets des polluants de l'air extérieur, des polluants de l'air intérieur et des substances chimiques. Les activités viseront à ce que l'on puisse : • mieux comprendre et gérer les risques pour la santé des Canadiens; • évaluer les avantages et les avantages connexes pour l'environnement et la santé humaine des mesures en vigueur, prévues et proposées pour réduire les émissions; • identifier les substances polluantes émergentes et les sources d'émission préoccupantes et savoir où les impacts se produiront vraisemblablement; • déterminer et combattre les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et les espèces sauvages; • suivre les substances nocives dans l'environnement, y compris les concentrations de contaminants dans le Nord par l'entremise du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Mettre au point de nouvelles technologies et actualiser les normes et les lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur dans le cadre de l'Initiative horizontale Lutte contre la pollution atmosphérique.

Environnement et Changement climatique Canada

- Mieux comprendre les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes.

- Évaluer les avantages et les avantages connexes pour l'environnement et la santé humaine des mesures existantes, prévues et proposées pour réduire les émissions, notamment en fournissant des données de surveillance de la qualité de l'air, une expertise, des cartes, des analyses et des modèles pour guider la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air et d'autres mesures visant à réduire les polluants atmosphériques.

- Améliorer la compréhension et la capacité de gérer les risques des polluants pour la santé et l'environnement des Canadiens, en :
    - continuant de mettre en œuvre le Plan de gestion des produits chimiques en collaboration avec Santé Canada, notamment pour s'attaquer aux 472 produits chimiques prioritaires restants d'ici la fin de l'exercice 2020-2021, continuant d'établir les nouveaux objectifs et les nouvelles orientations de la gestion des produits chimiques après 2020, et favoriser une transparence accrue et la participation du public au signalement et à l'évaluation des risques des nouveaux organismes et des nouvelles substances dans le cadre de l'initiative volontaire de participation du public pour la transparence associée aux substances nouvelles;
    - collaborant avec Santé Canada pour renforcer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999).

- Mieux comprendre les substances nocives en procédant à une évaluation scientifique pour déterminer les risques pour l'environnement des substances déjà commercialisées (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada

- Financer des initiatives scientifiques organisées par les collectivités et les citoyens (Cadre de gestion horizontale, Initiative Leadership fédéral pour l'élimination totale des déchets de plastique).

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Poursuivre la recherche et la surveillance en matière de concentrations de contaminants et de leurs effets sur la faune et la population dans le Nord canadien dans le cadre du Programme des contaminants dans le Nord afin de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les contaminants dans les aliments traditionnels tout en fournissant de l'information qui aide les résidents et les collectivités à prendre des décisions éclairées au sujet de l'utilisation de leur nourriture.

Santé Canada

- Effectuer des recherches; élaborer, publier et distribuer des évaluations, des documents d'orientation, des lignes directrices et des normes sur les risques sanitaires; et mener une campagne relative aux répercussions de la pollution atmosphérique extérieure sur la santé et aux mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'air extérieur.

- Évaluer des mesures de réduction de la pollution atmosphérique proposées aux fins d'avantages sur la santé au moyen de l'Outil d'évaluation des bénéfices liés à la qualité de l'air.

- Effectuer des recherches, un suivi et une surveillance (y compris une biosurveillance) afin de mieux comprendre et gérer les risques pour la santé associés aux substances nocives.

- Offrir des fonds pour les études de recherche dans le but de surveiller les niveaux de contaminants dans la nature et les populations dans le Nord du Canada.

Fournir des informations pour éclairer les actions et la prise de décisions

Fournir de l'information pour aider les Canadiens à réduire leur exposition aux substances dangereuses et aux polluants atmosphériques. Par exemple :

- aider les Canadiens à comprendre la qualité de l'air dans les zones où ils habitent par l'entremise de la Cote air santé et du site Web sur l'état de l'air;
- informer les Canadiens sur les rejets et les éliminations de substances polluantes dans leurs collectivités, par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants;
- permettre aux gardiens fédéraux des sites contaminés de prendre des décisions éclairées;
- fournir les Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel pour informer les Canadiens au sujet des effets des contaminants de l'air intérieur sur la santé ainsi que des sources, des limites d'exposition recommandées et des recommandations pour réduire l'exposition;
- fournir des informations sur les essais pour déceler le radon intérieur et les mesures d'atténuation pour réduire le radon intérieur, le cas échéant;
- aider les provinces et les territoires en élaborant des Recommandations pour la qualité de l'environnement, des niveaux de référence nationaux ou des indicateurs de la qualité environnementale dans le but de protéger, de maintenir ou d'améliorer l'environnement du Canada.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Aider les Canadiens à comprendre la qualité de l'air dans leur région au moyen de la cote air-santé et du site Web sur la qualité de l'air.

- Mettre en œuvre la cote air-santé afin de donner aux Canadiens un meilleur accès à l'information et aux prévisions locales sur la qualité de l'air pour les aider à prendre des décisions éclairées au sujet de leur santé.

- Informer les Canadiens des rejets et des éliminations de polluants dans leurs collectivités par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants.

- Permettre aux gardiens fédéraux des sites contaminés de prendre des décisions éclairées en améliorant la surveillance, l'administration et la coordination pour les partenaires du programme.

- Aider les ministères et les programmes fédéraux, les provinces et les territoires en élaborant les Recommandations pour la qualité de l'environnement, des repères nationaux ou des indicateurs de la qualité de l'environnement visant à protéger, maintenir et améliorer l'environnement du Canada.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Poursuivre la recherche et la surveillance en matière de concentrations de contaminants et de leurs effets sur la faune et la population dans le Nord canadien dans le cadre du Programme des contaminants dans le Nord afin de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les contaminants dans les aliments traditionnels tout en fournissant de l'information qui aide les résidents et les collectivités à prendre des décisions éclairées au sujet de l'utilisation de leur nourriture.

Santé Canada

- Élaborer, publier et distribuer des évaluations de gestion des risques, des documents d'orientation, des lignes directrices et des normes sur les risques sanitaires, et mener une campagne relative aux répercussions de la pollution atmosphérique intérieure sur la santé et aux mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'air intérieur et qui comprennent des renseignements sur l'encadrement d'interventions relatives à l'exposition intérieure au radon.

- Fournir aux Canadiens un accès à de l'information qui leur permettra de se protéger afin de réduire les effets de la pollution atmosphérique extérieure.

Services aux Autochtones Canada

- Fournir des fonds au Centre autochtone de ressources environnementales afin qu'il puisse continuer de soutenir le portail Web ClimateTelling, mis sur pied pour sensibiliser la population aux changements climatiques et à leurs répercussions sur la santé humaine dans les collectivités autochtones du Canada.

Utiliser les lois et les règlements pour s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques extérieurs et aux substances nocives

Élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires pour limiter les émissions de polluants atmosphériques, y compris :

- les oxydes d'azote;
- les dioxydes de soufre;
- les matières particulaires;
- les composés organiques volatils.

Gérer les substances nocives qui présentent des risques, s'assurer que des mesures de gestion des risques sont en place pour les substances désignées comme étant nocives, aider les organismes à présenter des rapports sur les données et réaliser des activités de promotion de la conformité et de mise en application de la réglementation.

Collaborer avec les provinces et les territoires pour que l'on puisse réduire le plus possible les émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone et de leurs produits de remplacement par l'entremise du Plan d'action national pour le contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement.

Mesures ministérielles

Conseil national de recherches Canada

- Perfectionner la technologie PyroLIBSMD du Conseil national de recherches Canada en vue d'optimiser les procédés de conversion des fonderies et ainsi réduire les émissions de dioxyde de soufre.

Environnement et Changement climatique Canada

- Élaborer, administrer, mettre en œuvre et appliquer des règlements et des instruments non réglementaires pour limiter les émissions de polluants atmosphériques, y compris les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les particules fines et les composés organiques volatils en :
    - continuant d'administrer les règlements visant à réduire les rejets de méthane et de certaines émissions de composés organiques volatils provenant du secteur pétrolier et gazier en amont;
    - finalisant le règlement sur les émissions de polluants atmosphériques provenant du pétrole et des raffineries;
    - continuant d'administrer le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques et les divers instruments non réglementaires pour les secteurs industriels et l'équipement;
    - mettant au point un système de déclaration en ligne pour le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques pour les moteurs stationnaires à allumage commandé;
    - continuant d'administrer divers instruments non réglementaires pour réduire la pollution atmosphérique provenant des secteurs industriels et de l'équipement, comme les directives sur les oxydes d'azote pour les nouvelles turbines à combustion fixes et les ententes de rendement pour les secteurs de l'aluminium et du minerai de fer;
    - apportant des modifications au règlement sur la production d'électricité à partir du charbon ;
    - publiant la version finale du Règlement sur les émissions des moteurs (mobiles et fixes) hors route à allumage par compression et des gros moteurs à allumage commandé;

    - continuant de mettre en œuvre le règlement sur les polluants atmosphériques liés au transport et le modifier au besoin pour atteindre les objectifs de réduction des émissions;
    - mettant en œuvre les modifications au règlement sur les émissions des véhicules routiers pour 2017 à 2025;
    - mettant en œuvre les normes de niveau 3 de l'EPA en vertu du Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs;
    - finalisant le règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits;
    - proposant des modifications au Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils des revêtements architecturaux;
    - entamant la consultation et en publiant le renouvellement du programme fédéral sur la réduction des émissions de composés organiques volatils provenant des produits de consommation et des produits commerciaux.

- Continuer de réduire les polluants climatiques de courte durée de vie, dont bon nombre sont également des polluants atmosphériques nocifs, en :
    - poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie d'Environnement et Changement climatique Canada;
    - publiant un rapport d'étape sur les engagements pris dans le cadre de la Stratégie sur les polluants climatiques de courte durée de vie;
    - continuant de faire progresser les travaux nationaux et internationaux visant à réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie.

- Évaluer la possibilité d'élaborer des mesures fédérales pour lutter contre le carbone noir provenant des nouveaux appareils de chauffage au bois et poursuivre la mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de carbone noir provenant des nouveaux moteurs diesel stationnaires.

- Gérer les substances nocives qui présentent des risques et veiller à ce que des mesures de gestion des risques soient en place pour les substances jugées nocives, notamment par :
    - la modélisation, l'analyse et la recherche, et en élaborant des résumés d'études d'impact de la réglementation pour appuyer la prise de décisions éclairées par le gouvernement fédéral sur les approches stratégiques visant à réduire la pollution de l'air et de l'eau, y compris l'évaluation de règlements comme les petits moteurs hors route à allumage commandé. L'analyse facilitera également l'élaboration de normes sur la qualité de l'air;
    - l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration d'instruments réglementaires et non réglementaires pour gérer les risques liés aux substances nocives;
    - l'administration et la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques pour l'application règlements liés aux produits chimiques et aux substances toxiques, et promotion de la conformité à ceux-ci.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Développer un plan d'action pour mettre en œuvre un système de gestion environnementale inspiré des meilleures pratiques dans le domaine.

Santé Canada

- Évaluer et gérer, le cas échéant, les risques sanitaires associés aux substances chimiques, y compris aux pesticides.

Services aux Autochtones Canada

- Gérer le processus d'évaluation environnementale, qui veille à ce que les projets effectués dans les réserves ne causent pas d'effets environnementaux négatifs importants.

- En collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Services aux Autochtones Canada travaille avec les Premières Nations pour élaborer conjointement des options afin de remédier au déficit de capacités et de réglementation en matière de protection environnementale.

Travailler avec nos partenaires sur la qualité de l'air extérieur et la gestion des produits chimiques

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres parties intéressées pour traiter la qualité de l'air grâce à la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air, lequel comprend des normes pour la qualité de l'air ambiant, des exigences de base concernant les émissions industrielles, des zones d'air provinciales et des bassins d'air gérés au palier fédéral, ainsi que des exigences en matière de production de rapports à l'intention des Canadiens.

Participer à des initiatives conjointes pour gérer les risques que présentent les substances nocives pour la nature et pour l'eau et travailler avec des partenaires canadiens et internationaux par l'entremise de programmes tels que Ordinateurs pour les écoles et reBOOT Canada, qui aident à réduire l'impact environnemental des déchets électroniques.

Fournir du leadership et de l'expertise aux initiatives de l'Organisation mondiale de la Santé sur la gestion des produits chimiques et les stratégies de sensibilisation et de réduction de la pollution atmosphérique.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants pour lutter contre la pollution atmosphérique par la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air.

- Terminer l'examen des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour les particules fines et publier de nouvelles Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour les particules fines qui devront être respectées en 2025.

Santé Canada

- Collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer et mettre continuellement à jour les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant.

Assumer un rôle de chef de file dans les accords internationaux et la collaboration sur la gestion des produits chimiques et la pollution atmosphérique transfrontalière

Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre des accords internationaux liés à la gestion des produits chimiques.

Susciter la collaboration internationale pour appuyer l'application de démarches réglementaires harmonisées.

Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre ou renforcer les accords visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontalière. Par exemple, collaborer avec les États-Unis par

l'entremise de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et avec les États-Unis et d'autres pays par l'entremise de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à distance.

Chercher à inclure dans les accords de libre-échange du Canada des dispositions qui appuient le rôle de leadership du Canada dans la gestion des produits chimiques et la qualité de l'air.

Mesures ministérielles

Environnement et Changement climatique Canada

- Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre ou renforcer les accords visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontalière, en :
    - poursuivant les travaux avec les États-Unis pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière en vertu de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air;
    - mettant en œuvre les engagements pris dans le cadre du Protocole de Göteborg (de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance) et en continuant de faire preuve de leadership en vertu de la Convention;
    - cherchant à inclure dans les accords de libre-échange du Canada des dispositions qui appuient le rôle de chef de file du Canada en matière de qualité de l'air.

- Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre ou renforcer les accords visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontalière en participant aux efforts visant à prendre des mesures contre les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat et d'autres contaminants dans le cadre du Conseil de l'Arctique.

- Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre des accords internationaux liés à la gestion des produits chimiques, notamment par les moyens suivants :
    - continuer de faire progresser la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris son amendement de Kigali sur les hydrofluorocarbones, notamment en appuyant des projets bilatéraux dans les pays en développement;
    - continuer de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en participant activement aux comités et aux organes subsidiaires des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm soutenus par des mesures nationales prises dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

- Préparer et publier un rapport national sur le carbone noir et le méthane tous les deux ans, conformément à un engagement du Conseil de l'Arctique.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Continuer, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, à fournir des données, de l'information, un leadership et une expertise pour appuyer des initiatives internationales sous les auspices du Conseil de l'Arctique (p. ex., le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique), conformément à des ententes internationales et à leur évaluation de l'efficacité (p. ex., la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure) et dans le cadre d'autres initiatives visant la réduction et l'élimination, dans la mesure du possible, des contaminants transfrontaliers qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire du Nord, y compris dans les aliments traditionnels

Santé Canada

- Influencer les approches réglementaires internationales en élaborant et en adaptant des politiques et des approches réglementaires reliées à des pesticides provenant de plans de travail en collaboration avec des partenaires internationaux.

Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés

Évaluer et assainir les sites contaminés fédéraux par l'entremise du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et le Programme de restauration des mines abandonnées du Nord.

Mesures ministérielles

Agence des services frontaliers du Canada

- Continuer d'identifier, d'assainir et de surveiller les sites contaminés dans toutes les installations appartenant à l'Agence des services frontaliers du Canada afin de prévenir les impacts environnementaux négatifs.

Conseil national de recherches Canada

- Conformément à la politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers et à l'approche fédérale concernant les sites contaminés qui veut que l'on applique le principe de précaution, le Conseil national de recherches Canada continuera de surveiller les sites contaminés sous sa responsabilité qui ont été répertoriés, de gérer les risques qui s'y associent et de prendre des mesures pour les assainir.

Défense nationale

- Réduire le passif de sites contaminés du Ministère de la Défense nationale en moyenne de 10 % par année d'ici 2023.

Environnement et Changement climatique Canada

- Évaluer et assainir les sites contaminés fédéraux grâce au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux pour les sites sous la responabilité d'Environnement et Changement climatique Canada.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

- Via le plan d'action pour la gestion des sites contaminés, développer une stratégie d'assainissement durable des sites contaminés sur le territoire de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Parcs Canada

- Contribuer à l'exécution de la phase IV du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

- Veiller à une mise à jour et à une attestation annuelle exacte de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux.

Pêches et Océans Canada

- Mettre en œuvre un plan de gestion des sites contaminés afin de permettre au Ministère d'atteindre l'objectif à long terme du gouvernement du Canada, qui consiste à amener 95 % des sites contaminés répertoriés dans l'Inventaire fédéral des sites contaminés au point de fermeture ou de gestion des risques.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Lancer le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord pour gérer huit mines abandonnées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

- Gérer le portefeuille de sites contaminés du Ministère dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Santé Canada

- Formuler des conseils en matière de santé humaine aux autres ministères fédéraux qui sont responsables d'évaluer et d'assainir les sites contaminés.

Services aux Autochtones Canada

- Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et réaliser des activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus et hautement prioritaires.

Services publics et Approvisionnement Canada

- Identifier les risques et les priorités d'assainissement en effectuant des évaluations environnementales de site.

- Mettre en œuvre des activités de réduction des risques (assainissement et gestion des risques) pour réduire la responsabilité associée.

Transports Canada

- Mettre en œuvre le Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux et réaliser des activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus et hautement prioritaires, et qui appartiennent à Transports Canada.

Prévenir les urgences environnementales ou en atténuer les répercussions

Collaborer avec les provinces, les territoires et les autres partenaires pour protéger les Canadiens et leur environnement contre les effets des urgences liées à des incidents de pollution urgents, en fournissant des avis et des règlements fondés sur des informations scientifiques.

Continuer d'appuyer les efforts provinciaux et territoriaux de secours et de redressement après une catastrophe dans la foulée des catastrophes naturelles à grande échelle par l'entremise du programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Mesures ministérielles

Parcs Canada

- Élaborer une norme et des procédures de planification des interventions contre les éco-urgences.

- Intégrer les procédures de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas d'urgence dans la planification de l'unité opérationnelle.

Ressources naturelles Canada

- À l'aide de nouveaux outils automatisés, intégrer les nouveaux flux de données de la mission de la Constellation RADARSAT à la production de cartes des situations d'urgence qui illustrent les inondations et la glace de rivière.

- Faciliter la communication de données géospatiales pour contribuer aux efforts nationaux et internationaux de gestion des urgences.

Santé Canada

- Collaborer avec d'autres partenaires fédéraux et autorités provinciales dans le but de renforcer la préparation et l'intervention en cas d'urgence nucléaire.

Sécurité publique Canada

- Le ministère poursuit son travail de manière à ce que le Canada puisse efficacement atténuer les événements tous risques, s'y préparer, y répondre et s'en remettre. Cette action du ministère comprend son soutien à la Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience (approuvée par les ministres fédéral/provincial/territorial responsables de la gestion des urgences en janvier 2019) et l'élaboration future prévue d'un plan d'action pour faciliter l'établissement des priorités et des rapports biennaux.

Services aux Autochtones Canada

- De concert avec des collectivités des Premières Nations, déterminer les risques pour la santé publique qui pourraient avoir des répercussions sur la santé des résidents des collectivités des Premières Nations et recommander des mesures correctives.

Transports Canada

- Prévention

  La politique et le plan réglementaire sur le transport des marchandises dangereuses visent à assurer la conformité de l'industrie, en anticipant les problèmes liés au transport des marchandises dangereuses et en y répondant. Voici quelques exemples :
  - mener des activités d'éducation, de sensibilisation et d'information pour s'assurer que l'industrie connaît ses responsabilités à l'égard des lois et règlements;
  - harmoniser les règlements canadiens avec les codes internationaux;
  - maintenir un régime de surveillance efficace qui vise à vérifier le respect des règlements et à en assurer l'application s'il y a lieu.

- Atténuation

  Plusieurs stratégies sont utilisées pour atténuer les répercussions des situations d'urgence impliquant le transports de marchandises dangereuses :
  - exiger la préparation de plans d'intervention d'urgence pour s'assurer que l'industrie sait quoi faire en cas de rejet (contrôlé ou non) de certaines marchandises dangereuses à haut risque pendant leur transport;
  - envoyer des spécialistes en mesures correctives sur les lieux des incidents impliquant des marchandises dangereuses pour veiller à la sécurité publique, en surveillant les mesures correctives prises pour atténuer les répercussions des incidents.

  Le Centre canadien d'urgence transport est un service-conseil national qui aide le personnel d'intervention d'urgence à s'occuper des urgences liées aux marchandises dangereuses 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Mesures additionnelles

Les ministères et organismes fédéraux ont également pris des mesures additionnelles à l'appui de cet objectif.

Mesures ministérielles

Agence des services frontaliers du Canada

- Continuer de surveiller la conformité des réservoirs de stockage au moyen de vérifications et de corriger les lacunes dans toutes les installations appartenant à l'Agence des services frontaliers du Canada conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* - Règlement sur les systèmes de stockage des produits pétroliers et des produits apparentés.

- Continuer à assurer la conformité aux Recommandations de Santé Canada pour la qualité de l'eau potable au Canada par le biais du Programme national de surveillance de l'eau potable au moyen d'échantillonnages réguliers et de mesures correctives lorsque les évaluations le jugent nécessaire.
- Réduire le risque d'exposition des employés et du public au radon grâce à une surveillance continue et à des mesures correctives conformément aux lignes directrices de Santé Canada.

- Suivre l'équipement contenant des halocarbures dans toutes les installations appartenant à l'Agence des services frontaliers du Canada et prendre des mesures pour réduire les impacts environnementaux conformément au Règlement fédéral sur les halocarbures.

- Continuer de surveiller et de gérer la présence d'amiante dans toutes les installations appartenant à l'Agence des services frontaliers du Canada conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*

Défense nationale

- Élaborer un plan de projet, y compris les coûts, les échéanciers et les produits de remplacement pour éliminer la mousse de classe B contenant des substances perfluoroalkylées dans les emplacements du Ministère de la Défense nationale, d'ici 2023.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada

- Cerner les besoins scientifiques prioritaires pour améliorer la détection, l'échantillonnage et l'analyse des plastiques et des microplastiques dans les écosystèmes de l'Arctique et du Nord et établir des références pour la surveillance à long terme des tendances, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ces activités de recherche et de surveillance contribueront au Programme scientifique canadien sur les plastiques, qui contribueront à mieux comprendre comment les plastiques et les microplastiques sont distribués et se déplacent dans les écosystèmes de l'Arctique. Au fur et à mesure des progrès de la science des plastiques, l'élaboration des politiques sera mieux éclairée et la capacité de suivre l'efficacité des mesures prises sera améliorée.

Santé Canada

- Évaluer la mesure dans laquelle les décisions réglementaires et les mesures gardent les pesticides à des limites acceptables afin de protéger la santé des Canadiens et l'environnement des risques associés à l'utilisation des pesticides.

- Fournir une expertise sanitaire pour soutenir l'évaluation stratégique des principaux projets proposés (comme ceux touchant les oléoducs et les mines).

Transports Canada

- Traiter, sous l'égide de l'Initiative de réglementation du secteur de l'aviation, les émissions de polluants atmosphériques provenant de l'aviation en soutenant l'élaboration, par l'Organisation de l'aviation civile internationale, de nouvelles normes et pratiques recommandées internationales et en élaborant et en mettant en œuvre de nouvelles normes nationales.

  Le Canada a mis en place des instruments réglementaires nationaux pour les oxydes d'azote, les matières particulaires non volatiles, le monoxyde de carbone et les hydrocarbures non brûlés des moteurs d'avion. Des travaux sont en cours pour incorporer une nouvelle norme de masse et de nombre de matières particulaires non volatiles dans le Règlement de l'aviation canadien. Ces instruments permettent au Canada de s'arrimer aux normes internationales fixées par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

  Les avions munis de moteurs à pistons utilisent de l'essence d'aviation, qui contient une faible concentration de plomb. Il n'existe actuellement aucune option de carburant sans plomb approuvée et sécuritaire pour tous les avions à moteur à pistons en service au Canada. Le plomb est l'une des dix principales substances toxiques répertoriées dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Le Règlement sur l'essence de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* interdit l'utilisation du plomb dans les carburants. Cependant, le Canada a mis en place une exemption pour permettre l'utilisation d'essence d'aviation à faible teneur en plomb pour des raisons de sécurité. Le Canada collabore avec d'autres pays pour trouver un carburant sans plomb approprié, de sorte que l'exemption puisse être supprimée.

- Dans le cadre de l'Initiative de réglementation du secteur ferroviaire, limiter les émissions des principaux contaminants atmosphériques (ou polluants atmosphériques) du secteur ferroviaire en appliquant le *Règlement sur les émissions des locomotives.*

- Dans le cadre de l'Initiative de réglementation du secteur maritime, réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques du transport maritime, en travaillant avec l'Organisation maritime internationale à l'élaboration de nouvelles normes et pratiques recommandées internationales pour les navires, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux règlements canadiens.

- Mener des recherches afin de générer les preuves techniques nécessaires pour soutenir les approches législatives et réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et pour promouvoir l'adoption de technologies propres dans plusieurs modes de transports, notamment par l'entremise du programme éTV :
  - Soutenir des projets dans le cadre du programme écoTECHNOLOGIE pour les véhicules afin de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre du secteur routier en testant des technologies de pointe et des pratiques novatrices pour éclairer l'élaboration de règlements, ainsi que de codes et de normes industriels, afin de garantir que les nouvelles technologies puissent être introduites au Canada de manière sûre, sécurisée et rapide.

- Dans le cadre du Programme de définition des exigences sur la remise en état des véhicules lourds en service, collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et l'industrie afin d'explorer les écueils et les obstacles à l'installation de dispositifs d'économie de carburant sur les véhicules lourds, en éclairant l'élaboration de futures stratégies visant à réduire les gaz à effet de serre de ce secteur.